

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

ENTRE

La Communauté de Communes Cœur de Beauce

Représenté par M. Benoit PELLEGRIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 5 juillet 2021,
Ci-après désigné par « la CC Cœur de Beauce »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Françoise SOULIMAN,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Centre-Val de Loire,

Représentée par M. François BONNEAU,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Groupe de la Banque des Territoires

Représenté par Mme Sophie FERRACCI,
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires »,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

En région Centre Val de Loire, les CRTE sont pleinement reconnus comme des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux.

Pour ce faire, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'Etat et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre-Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux et de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CC Cœur de Beauce autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En particulier, en Centre Val de Loire, le programme d'actions est articulé avec le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (en préparation), qui constitue le principal levier d'intervention de la Région en direction des territoires pour appuyer leurs projets notamment autour des mutations économiques, de mieux-être social, de revitalisation de l'armature urbaine, et de transition énergétique et écologique.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

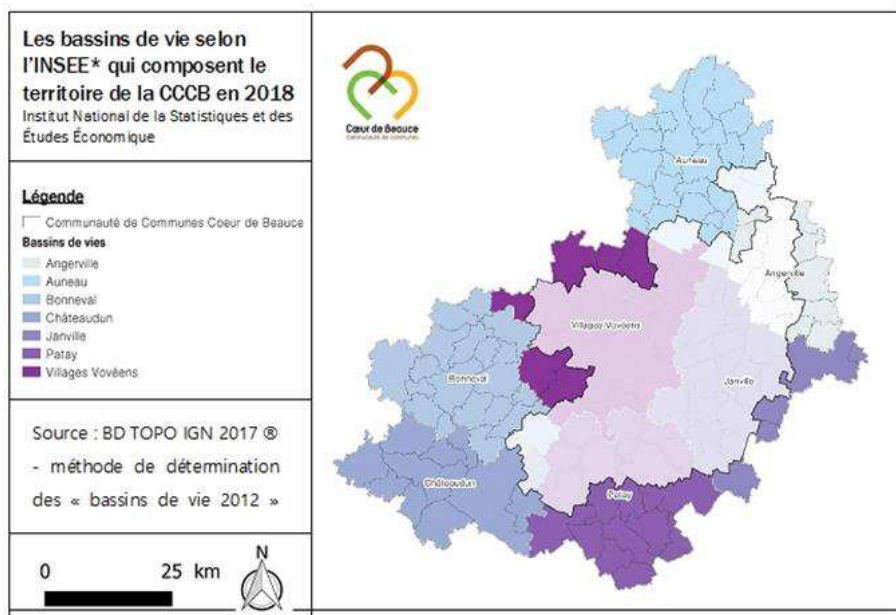
1.1.1 Présentation du territoire

La **Communauté de communes Cœur de Beauce** est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), dont la création en 2017 s'inscrit dans la continuité des dynamiques de mutualisation entreprises par les municipalités dès les années 1990. Elle est issue de la fusion des anciennes communautés de communes de la Beauce vovéenne, de la Beauce d'Orgères, et de la Beauce de Janville. L'EPCI regroupe aujourd'hui 48 communes et 25 053 habitants, soit près de 6% de la population de l'Eure-et-Loir. **La densité de population y est particulièrement faible**, avec 25 habitants/km² (Eure-et-Loir = 73 ; France = 117).

Située au **Sud-Est de Chartres**, partageant des frontières avec l'Essonne (à l'Est) et le Loiret (au Sud), la CC Cœur de Beauce constitue un territoire principalement **agricole et rural**. L'agriculture céréalière est la première activité du territoire et s'inscrit dans une forte spécialisation des territoires de la Beauce dans ce domaine.

La singularité du territoire Cœur de Beauce réside dans le fait qu'il n'est pas organisé autour d'une ville centre mais autour de 4 pôles principaux que sont Les Villages Vovéens, Janville-en-Beauce, Toury et Orgères-en-Beauce auxquels s'ajoutent des pôles secondaires (les pôles d'appui dans le Scot): Sainville, Ouarville, Terminiers, Fresnay-l'Evêque-Ymonville, Varize. Cette **multipolarité du territoire** et son étendue induisent de fait, des modes de fonctionnement spécifiques à chaque secteur avec des logiques de vie et de déplacement distinctes sur ce vaste territoire communautaire.

Très bien desservie par le réseau routier, notamment due au passage de **l'autoroute A10**, la communauté de communes dispose de proximités aux influences non négligeables avec les bassins de vie de Chartres, Orléans et avec l'agglomération parisienne.



La création de la Communauté de Communes a pour objectif de structurer des **dynamiques de collaborations intercommunales**, en mutualisant des compétences et des moyens (humains, techniques et financiers) pour réaliser de nouveaux projets trop ambitieux pour une seule commune. A ce titre, l'EPCI s'inscrit résolument dans une **démarche de développement durable** à travers notamment l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME et le présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

1.1.2 Présentation des dispositifs en cours

Documents stratégiques / dispositif en vigueur sur la CCCB	Etat d'avancement	Echelle territoriale
SCOT	Approuvé le 30/09/2019	CCCB
PLUI	Arrêt du projet de PLUI le 25/02/2021	CCCB
PCAET	Arrêt du projet de PCAET le 14/12/2020. Approbation prévue fin 2021	CCCB
Contrat d'Objectif Territorial (COT ADEME)	Convention en cours de signature. Recrutement chef de projet en cours.	CCCB
Plan Mobilité Simplifié	Approuvé le 22/03/2021	CCCB
OPAH	Relancée en juin 2021 pour 5 ans.	CCCB
Schéma de Développement Economique	Validé en octobre 2018. Convention signée avec la Région le 16/11/2018	CCCB
APPUI (Aides aux TPE/PME)	Créé le 15 juin 2020	CCCB
PAT Beauce Dunois	Diagnostic réalisé en 2017 en cours d'actualisation	CCCB et Pays Dunois
Trame Verte et Bleue	Cartographie réalisée en 2014	CCCB
Convention Pluriannuelle d'Objectif avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire	Fin en 2021. Reconduction prévue.	CCCB (en lien avec Pays Dunois sur la partie Vallée de la Conie)
LEADER	Convention 2016-2022 Avenant de prolongation jusqu'en 2023 signé.	CCCB et Pays Dunois (Gal Beauce Dunois)
Contrat Local de Santé	CLS en cours d'évaluation / préparation nouveau CLS pour 2023.	CCCB
Convention Territoriale de Services aux Familles (CAF)	Signée le 26/06/2019 pour 3 ans. Renouvellement prévu.	CCCB
CRST	Renouvellement du CRST fin 2021 pour 6 ans	CCCB
Bourg Centre	Protocole signé pour les villages Vovéens (27/11/20). Convention d'étude de revitalisation signée en fév. 2021 pour Toury.	Les Villages Vovéens (1 ^{ère} vague) et Toury (2 ^{ème} vague). Janville en Beauce (3 ^{ème} vague).
Petites Villes de Demain	Convention d'adhésion en cours de finalisation. Recrutement chef de projet en cours.	Janville en Beauce et Toury
France Service	Labellisation obtenue en juillet 2021	CCCB (Les Villages Vovéens, Janville en Beauce, Orgères en Beauce et Sainville).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Cœur de Beauce

Le territoire Cœur de Beauce est connecté aux villes de Chartres et Orléans mais également proche de Paris. Le territoire est rural mais proche de l'urbain. Il est riche d'une agriculture qui l'a fait vivre depuis la nuit des temps.

Notre ambition pour notre territoire est d'en faire un territoire attractif et dynamique proche de l'urbain où il fait bon vivre.

Pour cela, le territoire doit offrir un maillage de pôles centraux, d'appui répartis et proches des lieux de vie.

Chacun doit trouver les services dont il a besoin de la petite enfance au grand âge. Il doit pouvoir se cultiver, se divertir et pratiquer le sport.

Chacun doit pouvoir travailler au sein du territoire dans des zones d'activités, autour de l'agroalimentaire notamment ou d'autres activités de notre territoire.

Chacun doit pouvoir travailler en télétravail grâce à un réseau très haut débit et des tiers lieux. Ceux qui le souhaitent doivent pouvoir entreprendre sur notre territoire.

Chacun doit pouvoir se déplacer facilement pour son travail ou vers son travail situé dans les aires urbaines connectées à notre territoire. Le territoire doit offrir des possibilités de déplacement durable.

Le territoire ne possède pas de lycée ni de structure d'enseignement supérieur ou professionnel. Nos étudiants doivent pouvoir facilement se déplacer vers ces établissements à moindre coût.

Chacun doit pouvoir se loger tout au long de sa vie (le parcours résidentiel) et doit pouvoir se nourrir avec une alimentation saine, durable et de proximité.

Le territoire doit pouvoir accueillir des visiteurs et touristes. Il doit leur proposer des gîtes et des activités et doit mettre en valeur son patrimoine et ses paysages.

Notre territoire doit contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique. Nous devons diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, produire plus d'énergies renouvelables et augmenter les absorptions de carbone. Nous souhaitons atteindre la neutralité carbone en 2050.

L'ambition du projet de territoire est de faire de Cœur de Beauce un territoire agréable et dynamique résolument tourné vers l'avenir.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 4 octobre 2021 :

- **Orientation 1 : Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles de vie du territoire**
- **Orientation 2 : Accompagner les transitions du territoire**
- **Orientation 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire**
- **Orientation 4 : Un environnement et des paysages à préserver et à aménager**
- **Orientation 5 : Animer le Projet de territoire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE Cœur de Beauce intègre les dispositifs Petites Villes de Demain porté par les 2 pôles de centralité que sont Toury et Janville en Beauce. Il intègre également le futur COT ADEME.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Depuis 2001, les 2 territoires Dunois (Syndicat du Pays Dunois) et Beauce (Syndicat du Pays de Beauce puis CC Cœur de Beauce depuis 2017) travaillent de manière très étroite dans le cadre de différentes politiques et programmes :

- Le programme européen LEADER : en 20 ans, ce sont 3 programmes LEADER qui ont été animés sur ces deux territoires avec pas moins de 400 dossiers de demandes de subventions accompagnés dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'environnement, des services, la diversification agricole...
- La Trame Verte et Bleue : cartographie commune réalisée à l'échelle des 2 territoires en 2014 puis déclinaison en plan d'actions.
- Le projet Alimentaire de Territoire : reconnaissance du territoire Beauce Dunois comme Projet Alimentaire de Territoire en émergence par le Ministère de l'Agriculture.

Ces différents dispositifs sont animés par une gouvernance partagée entre le Pays Dunois et la CC Cœur de Beauce. L'animation est également partagée avec deux postes de chargés de mission mutualisés sur le programme LEADER et sur le PAT.

D'autres coopérations plus ciblées seront à envisager avec les intercommunalités voisines notamment dans les domaines de la restauration scolaire (projet de cuisine centrale), de la mobilité (réflexion sur une gare autoroutière sur l'A10, projet d'A154), les équipements sportifs (projet de piscine à Janville en Beauce)...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les développeurs (transversaux ou thématiques) le cas échéant financés par la Région pourront être mobilisés pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre le CRTE et le CRST.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes Cœur de Beauce assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE,

d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région Centre-Val de Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région accompagne en effet de longue date les programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- **Attractivité du Territoire** : Atouts touristiques des territoires, projets Alimentaires Territoriaux,

- **Cohésion territoriale et sociale** : structures d'exercice coordonné de la médecine, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,

- **Transition écologique et énergétique** : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique ...

Certaines actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier de financements dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) Cœur de Beauce 2021-2027 en cours d'élaboration.

Par ailleurs, la Région, via ses autres cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5.1 La Banque des Territoires

Le Groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de 5 métiers :

- La gestion d'actifs
- La gestion des participations stratégiques
- Les retraites et la solidarité
- Le financement des entreprises
- Le financement des projets de territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux.

Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

La Banque des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts poursuit des objectifs d'intérêt général et oeuvre en faveur d'une plus grande égalité entre tous les territoires. Elle vise à les rendre plus attractifs, plus durables, plus inclusifs et plus connectés. Elle offre à ses clients, et tout particulièrement aux collectivités territoriales, une palette d'offres sur mesure et adaptée à leurs besoins pour répondre à la transformation de l'ensemble des territoires.

Pour ce faire, la Banque des Territoires mobilise l'ensemble de ses expertises internes et de ses capacités d'intervention à destination des territoires et de leurs projets : conseil et ingénierie, prêts à l'habitat et au secteur public local, investissements en fonds propres, opérateur de logement social, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés pour apporter des solutions sur mesure à ses clients. En fonction du besoin, la Banque des Territoires peut intervenir à toutes les étapes d'un projet, en amont comme en aval.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires pourra apporter son concours à l'animation et aux actions visées par le CRTE. Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Banque des Territoires pourra mettre à disposition des projets inscrits au CRTE des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne,

et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Banque des Territoires, dans des conventions d'application à signer entre la Banque des Territoires et les différents maîtres- d'ouvrage concernés.

La Banque des Territoires s'engage à désigner dans ses services un référent pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5.2 Le conseil de développement de la CC Cœur de Beauce

Le Conseil de Développement Cœur de Beauce a été créé en mai 2019. Il est aujourd'hui constitué de 19 membres bénévoles issus de la société civile (représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs).

Le Conseil de Développement est un conseil citoyen qui est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de la Communauté de Communes. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle. Elle est jointe en annexe 3-1.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services :

- De l'Etat,
- De la Région Centre-Val de Loire
- Du Département d'Eure-et-Loir

- De la Communauté de Communes Cœur de Beauce (5 membres du Bureau représentant les pôles d'appui et les petites communes)
- Des représentants des pôles de centralité que sont : Toury, Janville-en-Beauce, Les Villages Vovéens, Orgères en Beauce
- D'un représentant du Conseil de Développement
- De l'ADEME
- De la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Cœur de Beauce. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé d'un représentant technique de chaque institution qui compose le comité de pilotage.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1 Maquette financière

3-2 Indicateurs de suivi

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

Annexe 1 – Orientations stratégiques

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

Annexe 2 – Fiches actions

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la **Communauté de Communes Cœur de Beauce**

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE :

Annexe 3-1 : Maquette financière

Annexe 3-2 : Indicateurs de suivi

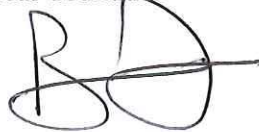
Signé à Janville-en-Beauce
Le 24 novembre 2021

Le Préfet d'Eure-et-Loir



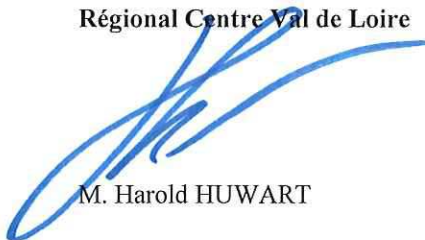
Mme Françoise SOULIMAN

Le Président de la Communauté de Communes
Coeur de Beauce



M. Benoît PELLEGRIN

P/O le Président du Conseil
Régional Centre Val de Loire



M. Harold HUWART

P/O la Directrice régionale de
La Banque des Territoires



M. Jean-Marie GUILLIEN

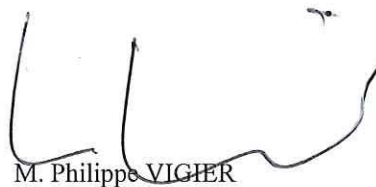
En présence de

Monsieur le Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité



M. Joël GIRAUD

Monsieur le Député de la 4^e circonscription d'Eure-et-Loir



M. Philippe VIGIER



CRTE CŒUR DE BEAUCE

Fiche Orientation stratégique N°1

Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles de vie du territoire

RESUME DES ENJEUX DU TERRITOIRE :

- **Organiser** le maillage du territoire : la multipolarité du territoire et son étendue induisent des modes de fonctionnement spécifiques à chaque secteur avec des logiques de vie et de déplacement distinctes sur ce vaste territoire communautaire (en particulier domicile-travail).
- **Maintenir et développer** les services à la population sur tout le territoire
- **Anticiper** les évolutions démographiques et de structure des ménages dans l'offre de services
- **Adapter** le territoire pour satisfaire les demandes en termes de services, d'équipements, de déplacements....
- **Développer** une mobilité innovante et durable
- **Renforcer** l'attractivité du territoire pour les professions médicales et paramédicales pour réduire la désertification médicale.
- **Animer** le territoire par une offre culturelle diversifiée et de proximité

Axe 1 - MAINTENIR ET DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION

OBJECTIFS

La multipolarité du territoire induit des modes de fonctionnement spécifiques à chaque secteur avec des logiques de vie et de déplacement distinctes sur ce vaste territoire communautaire. La crise sanitaire a mis en évidence la dépendance de notre territoire vers l'extérieur, mais a aussi révélé une forte capacité de résilience et d'adaptation de la population dans la vie quotidienne : changement des habitudes de consommation (plus locale), augmentation du télétravail, ...

L'objectif est donc de renforcer l'offre de services : médicaux, paramédicaux, commerces de proximité, services publics (labellisation France Service validée à l'été 2021)... mais également l'offre en équipements sportifs, de loisirs, culturels, afin d'augmenter la résilience de notre territoire, pour le rendre plus attractif pour la population.

ACTIONS :

Action 1 : Poursuivre le maillage des services et d'équipements de proximité et structurants pour la population (équipements sportifs, de loisirs, de santé, services publics...)

Action 2 : Encourager l'itinérance des services, des commerces, développer les marchés locaux et accompagner les implantations

Action 3 : Poursuivre le maillage en équipements scolaires et périscolaires

Action 4 : Soutenir les pôles de centralité et les pôles d'appui dans leurs projets de développement (Bourg Centre, Petites villes de demain...)

Liste des projets inscrits dans le CRTE et prêts à être engagés (2021-2022)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet identifié CRTE	Coût HT	Echéance
Maillage territorial / Cohésion territoriale	Commune Les Villages Vovéens	Aménagement des abords du plan d'eau (sente piétonne, parcours santé, espace de jeux, guinguette)	230 056 €	Démarrage des travaux sept./ oct. 2021
	Commune de Fresnay l'Evêque	Aménagement de la Blaveterie : création d'un cœur de village avec commerces et logements	2 300 000 €	2022

Liste des projets en maturation (2023-2026)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet	Coût HT	Echéance
Cohésion territoriale	Toury	Transformation du silo de la gare en une « maison intergénérationnelle multi-activités »	Chiffrage début 2022. Maitrise foncière acquise.	2023/2024
	CCCB	Construction d'une nouvelle piscine à Janville-en-Beauce	5 300 000 €	2024-2025
	CCCB	Construction d'un groupe scolaire sur le secteur Ymonville-Fresnay	1 500 000 €	2023-2024

	CCCB	Création d'un terrain synthétique à Ymonville	1 600 000 €	2022-2023
--	------	---	-------------	-----------

Axe 2 - DEVELOPPER UNE MOBILITE INNOVANTE ET DURABLE

OBJECTIFS

Plusieurs constats ont conduit les élus à engager un plan de mobilité simplifié : absence d'une offre en transport régulier sur le territoire, forte dépendance à l'automobile et autosolisme (+ de 80% des trajets quotidiens domicile-travail en véhicule individuel), éloignement des zones d'emploi, des équipements et des services de la population...

Les actions visent donc à structurer l'offre de mobilité sur tout le territoire et à :

- Faciliter et amplifier les mobilités alternatives
- Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des difficultés de mobilité
- Aménager le territoire au service des mobilités alternatives

ACTIONS

Action 5 : Mettre en œuvre les actions du Plan de Mobilité Simplifié (covoiturage dynamique, transport à la demande, application Beauce Mobilité...)

Action 6 : Favoriser la mobilité douce sur tout le territoire

Action 7 : Lancer la réflexion autour d'un projet de gare autoroutière sur l'A10

Liste des projets inscrits dans le CRTE et prêts à être engagés (2021-2022)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet identifié CRTE	Coût HT	Echéance
Mobilité durable et rurale	Communes de Janville-en-Beauce et Toury	Création d'une piste cyclable reliant les 2 communes	500 000 €	Etude fin 2021 Travaux 2022
	CCCB	Etude d'opportunité pour la création d'une gare autoroutière sur l'A10/A154	60 000 €	2022

Liste des projets en maturation (2023-2026)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet	Coût HT	Echéance
Mobilité durable et rurale	Toury	Aménagement T8 et T9 piste cyclable et pédestre	650 000 €	2023/2024

Axe 3 - ANIMER LE TERRITOIRE PAR UNE OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS DIVERSIFIÉE ET DE PROXIMITÉ

OBJECTIFS

Depuis 4 ans, la Communauté de Communes Cœur de Beauce met en œuvre avec ses partenaires, une saison culturelle intercommunale et gère différents équipements culturels structurants comme la salle de spectacle de l'Eole, l'école de musique intercommunale, le Musée de la Guerre de 1870, la médiathèque intercommunale. La signature d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire avec le Conseil régional Centre Val de Loire a permis de développer la saison culturelle au fil des années. Cette montée en puissance doit être poursuivie.

L'offre culturelle et de loisirs doit être étendue et diversifiée pour répondre aux attentes des habitants et pour rendre le territoire plus attractif vis-à-vis des territoires voisins.

ACTIONS

Action 8 : Poursuivre la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (organiser un évènement culturel structurant, faire vivre le patrimoine, ...)

Action 9 : Accompagner la mise en valeur et l'animation des sites patrimoniaux et de mémoire (Musée de la Guerre de 1870, Camp de Voves...)

Action 10 : Poursuivre le maillage territorial en équipements culturels (médiathèques, école de musique, salles polyvalentes et culturelles...)

Action 11 : Promouvoir le sport à travers un évènement sportif intercommunal en lien avec les associations locales

Liste des projets inscrits dans le CRTE et prêts à être engagés (2021-2022)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet identifié CRTE	Coût HT	Echéance
Maillage territorial / Cohésion territoriale	Les Villages Vovéens	Création d'une médiathèque	400 000 €	2023-2024

CRTE CŒUR DE BEAUCE

Fiche Orientation stratégique N°2

Accompagner les transitions du territoire

RESUME DES ENJEUX DU TERRITOIRE :

- **Accélérer la transition énergétique du territoire (isolation, développement des EnR..)**
- **Réduire les consommations énergétiques et notamment sur l'habitat et les déplacements pour réduire la précarité énergétique des ménages (isolation des logements grâce à l'OPAH, ...)**
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liés aux activités du territoire (agriculture, industrie)**
- **Accompagner la transition agricole et alimentaire (PAT..)**
- **Accélérer la transition numérique**

Axe 4 - ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

Cette ambition s'articule autour de 3 programmes :

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial Cœur de Beauce** comporte 39 actions dans les domaines suivants :
 - Parc bâti et cadre de vie : 9 actions
 - Transports : 14 actions (celles du Plan de Mobilité Simplifié)
 - Industrie : 2 actions
 - Agriculture et sylviculture : 5 actions
 - Déchets : 4 actions
 - Energies renouvelables et de récupération : 5 actions

L'objectif sera de mettre en œuvre toutes ces actions dans le temps du mandat et en lien avec les partenaires (ADEME, SICTOM, Chambres consulaires...).

- L'engagement de la collectivité dans un **Contrat d'Objectifs Territorial** avec l'ADEME permettra particulièrement d'accélérer la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'énergie (Cit'ergie) et de l'économie circulaire.

- **L'OPAH 2021-2026** avec des objectifs à la hausse : réhabilitation de 348 logements en 5 ans, ce qui concerne 10 % des ménages propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH résidant dans le parc privé.

ACTIONS

Action 12 : Engagement dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME

Action 13 : Plan isolation des bâtiments publics

Action 14 : Accélérer la rénovation énergétique des logements (Isolation et diminution de la vacance des logements (OPAH))

Action 15 : Encadrer avec les communes le développement des énergies renouvelables

Action 16 : Encourager la réduction des déchets

Liste des projets inscrits dans le CRTE et prêts à être engagés (2021-2022)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet identifié CRTE	Coût HT	Echéance
Transition écologique	CCCB	COT	350 000 €	2021-2025

Axe 5 - ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

Dans le cadre du PCAET et du PAT Beauce Dunois, l'objectif poursuivi est le soutien à une agriculture de proximité, non délocalisable, créatrice d'emploi et accessible à tous. Des évolutions doivent également être engagées dans la restauration collective et notamment dans les restaurants scolaires gérés par la communauté de communes pour pouvoir proposer des repas avec des ingrédients issus des productions du territoire.

ACTIONS

Action 17 : Définition du Programme d'actions du PAT et mise en oeuvre

Action 18 : Soutenir les projets de diversification alimentaire des agriculteurs et les filières locales

Action 19 : Etudier la faisabilité d'une cuisine centrale à l'échelle Cœur de Beauce

Action 20 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Liste des projets inscrits dans le CRTE et prêts à être engagés (2021-2022)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet identifié CRTE	Coût HT	Echéance
Transition agricole et alimentaire	CCCB	Emergence du Projet	134 303.21 €	2021

		Alimentaire de Territoire		
	CCCB	Etude d'opportunité d'une cuisine centrale intercommunale		Etude 2022

Axe 6 - ACCELERER LA TRANSITION NUMERIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

Avec un territoire quasi fibré à 100% en 2022, l'évolution très rapide des usages numériques due à la crise sanitaire et l'étendue du territoire qui ne permet pas de proposer des accueils en présentiel partout, la communauté de communes doit promouvoir et développer ces usages auprès d'un large public. Notamment dans les domaines de la santé (télémédecine), des services publics, du travail (télétravail, co-working, fabriques de territoire...), de la mobilité...

Une attention particulière sera également portée à la couverture en téléphonie mobile pour résorber les zones blanches encore persistantes.

ACTIONS

Action 21 : Achever le déploiement de la fibre sur le territoire et la couverture en téléphonie mobile

Action 22 : Accompagner l'évolution numérique

Action 23 : Promouvoir et faciliter le télétravail, le co-working, les Tiers lieux...

Liste des projets en maturation (2023-2026)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet	Coût HT	Echéance
Transition écologique	Janville-en-Beauce	Réhabilitation de l'ancien Hôtel Dieu en Tiers Lieu	1 000 000 €	2025/2026

CRTE CŒUR DE BEAUCE

Fiche Orientation stratégique N°3

Conforter l'attractivité économique du territoire

RESUME DES ENJEUX DU TERRITOIRE :

- **Soutenir et développer** les activités commerciales sédentaires et non sédentaires
- **Favoriser** l'accueil de nouvelles entreprises pour maintenir un niveau d'emploi stable,
- **Améliorer** l'accompagnement à la création et au développement des entreprises,
- **Promouvoir** le territoire auprès de futurs investisseurs

Axe 7 - SOUTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES

OBJECTIFS

Les commerçants de proximité, les artisans et les indépendants ont été très durement impactés par la crise du covid-19. C'est pourquoi des dispositifs d'aides ont été mis en place rapidement par la Région Centre Val de Loire, la Banque des Territoires (Renaissance) et la communauté de communes apporte également son soutien au travers du dispositif d'aide aux TPE/PME (APPUI).

Par ailleurs, plusieurs dynamiques de revitalisation des pôles de centralité sont en train de se mettre en place dans le cadre de deux politiques :

- Bourgs Centres, initié par le Département d'Eure et Loir et qui concerne dans un 1^{er} temps Les Villages Vovéens, Toury et dans un second temps Janville-en-Beauce et Orgères-en-Beauce
- Petites Villes de Demain, initié par l'Etat et qui concerne Toury et Janville-en-Beauce

Cependant, ces politiques ne doivent pas occulter les dynamiques qui pourraient émerger dans les villages, quelle que soit leur taille. C'est pourquoi il est important de soutenir les activités commerciales, artisanales et de services sur l'ensemble du territoire Cœur de Beauce pour maintenir un maillage de proximité. Pour cela, la Communauté de Communes Cœur de Beauce a créé un fonds d'aide aux TPE/PME : APPUI, qui apporte une aide sous forme de subvention à l'investissement ou en trésorerie. Depuis sa création 5 projets ont été accompagnés par la CC Cœur de Beauce et 3 sont en cours d'étude.

En lien également avec le PAT, une synergie entre les commerçants et les producteurs locaux devra être trouvée pour valoriser les savoir-faire locaux et faciliter la commercialisation des produits locaux.

ACTIONS

Action 24 : Renforcer le dispositif APPUI pour les TPE/PME

Action 25 : Soutenir le maintien, la création ou la reprise de commerces sur le territoire

Action 26 : Accompagner les projets de revitalisation des centre bourgs (animation commerciale...)

Liste des projets inscrits dans le CRTE et prêts à être engagés (2021-2022)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet identifié CRTE	Coût HT	Echéance
Industrie / Commerce	Ouarville	Création d'un restaurant	904 915 €	2022

Liste des projets en maturation (2023-2026)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet	Coût HT	Echéance
Industrie / Commerce	Sainville	Création d'un bar/brasserie		

Axe 8 - FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES

OBJECTIFS

La Communauté de Communes Cœur de Beauce joue un rôle d'aménageur et de promoteur en matière de foncier économique. Sur les 10 ZA d'intérêt communautaire, seulement 11 ha sont disponibles à la vente.

L'enjeu est donc de pouvoir valoriser ou réhabiliter du foncier existant (friches commerciales, industrielles...) pour créer de l'activité économique. L'objectif affiché étant d'augmenter la part d'employabilité au lieu de résidence. Cela croise aussi l'enjeu de la mobilité afin de limiter les trajets domicile-travail.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables devrait permettre la création d'entreprises notamment dans le secteur du photovoltaïque ou de l'hydrogène vert.

ACTIONS

Action 27 : Accompagner l'implantation d'entreprises et le développement de filières économiques

Action 28 : Requalification de friches industrielles, commerciales ou urbaines

Liste des projets en maturation (2023-2026)

Thème de rattachement CRTE	Maitre d'ouvrage	Projet	Coût HT	Echéance
Transition écologique / Commerce / Industrie	Toury	Reconversion de l'ancien magasin Weldom en « centre commercial et hôtelier »		2023/2024 Scénarii proposés en 2022

CRTE CŒUR DE BEAUCE

Fiche Orientation stratégique N°4

Un environnement et des paysages à préserver et à aménager

RESUME DES ENJEUX DU TERRITOIRE :

- **Concilier** la préservation des espaces naturels et le **développement** d'activités tout en préservant l'identité du territoire
- **Sécuriser** la ressource en eau
- **Limiter** l'artificialisation du territoire

Axe 9 - VALORISER NOS PAYSAGES ET NOTRE ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS

Les atouts paysagers du territoire sont encore méconnus et certains secteurs géographiques (vallée de la Conie, vallées sèches, boisements...) mériteraient d'être davantage mis en valeur.

Cela peut notamment se faire via le développement d'activités de loisirs de pleine nature, ou encore d'activités touristiques respectueuses de l'environnement : hébergements insolites dans la nature, cyclotourisme, découverte du territoire grâce à la mobilité verte...).

L'identité paysagère de la Beauce doit également être mise en avant dans les projets d'aménagement (préservation ou reconstitution des ouches par exemple...).

Enfin une attention particulière devra être portée à la poursuite des actions de gestion durable de la ressource en eau dans le cadre du PCAET, du SAGE et de la prise de compétence distribution de l'eau potable.

ACTIONS


Action 29 : Préserver et restaurer les milieux identitaires et la Biodiversité qui y est associée (mares, espaces naturels)

Action 30 : Développer une offre de loisirs de pleine nature et d'activités touristiques
(cyclotourisme, hébergements insolites, mobilité verte...)

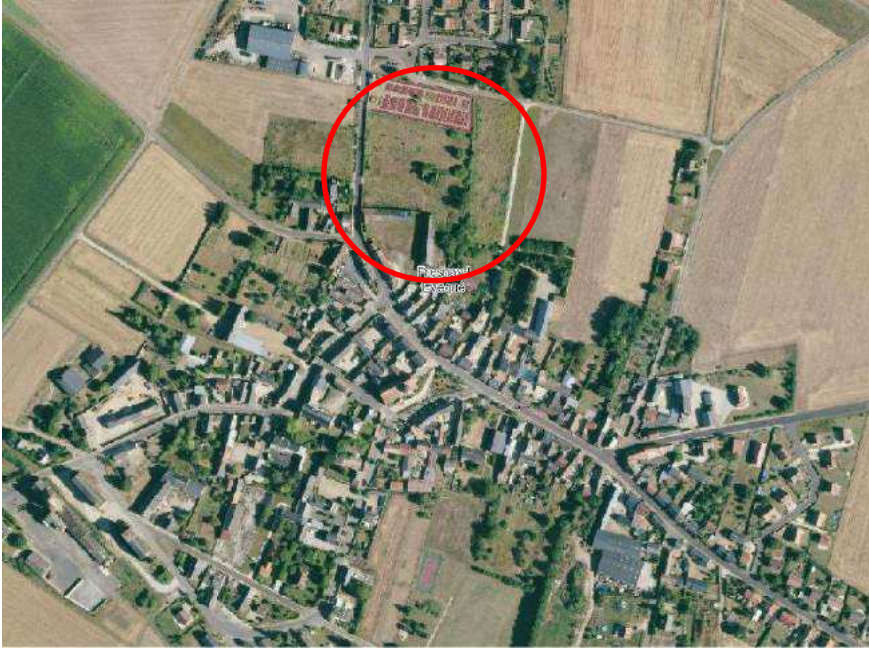
Action 31 : Garantir un approvisionnement pérenne de la ressource en eau tout en garantissant la
préservation des milieux naturels

CRTE CŒUR DE DE BEAUCE FICHE ACTION 1

Intitulé du projet	AMENAGEMENT DES ABORDS DU PLAN D'EAU JEAN-CLAUDE GENIN
Maître d'ouvrage	Commune Les Villages Vovéens 5 rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS Marc Guerrini, Maire Mary Crofils, DGS / s.general@villages-voveens.fr / 02 37 99 14 95
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	1-Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles de vie du territoire
Rattachement du projet aux thématiques du CRTE	Cohésion territoriale Transition écologique
Description et objectifs attendus	<p>La commune des Villages Vovéens dispose d'un plan d'eau qui a été creusé au milieu des années 80, lors de la construction de la ligne TGV. Avec ses deux hectares, il est le plus vaste plan d'eau du territoire Cœur de Beauce, mais il est actuellement sous-exploité. C'est pourquoi les élus Vovéens ont lancé la réflexion pour aménager le plan d'eau est ses abords afin d'en faire un lieu de convivialité et de rencontre pour la population.</p> <p>Ainsi le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une sente PMR autour du plan d'eau - Mise en place d'un nouvel espace de jeux (mini-golf plus contemporain, espace fitness, parcours du cœur, espace de jeux pour ados...) - Création d'une aire de camping car de 3 places - Création d'une guinguette (gérée par un privé) pour animer le plan d'eau (concerts, bal...) - Création d'un parcours accrobranche (gestion privée)

																																																																					
Partenaires	Maison du tourisme Cœur de Beauce Communauté de Communes Cœur de Beauce																																																																				
Moyens humains et financiers	<table border="1" data-bbox="513 949 1310 1442"> <thead> <tr> <th>Coût HT</th> <th>Montant € HT</th> <th>Recettes</th> <th>Montant € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mini Golf</td> <td>9 500,00 €</td> <td>Etat/CRTE</td> <td>60 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>fitness</td> <td>6 005,00 €</td> <td>Région/CRST</td> <td>60 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>jeux type Araignée</td> <td>16 600,00 €</td> <td>CD28 / Bourg Centre</td> <td>90 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>parcours du cœur</td> <td>3 758,00 €</td> <td>CAF</td> <td>10 578,90 €</td> </tr> <tr> <td>sente PMR</td> <td>37 000,00 €</td> <td>Prêt bancaire</td> <td>79 421,10 €</td> </tr> <tr> <td>chalet Guinguette</td> <td>3 477,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>matériel guinguette</td> <td>8 473,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>génie civil guinguette</td> <td>10 000,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>sanitaire automatique</td> <td>29 900,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>borne industrielle camping car</td> <td>15 000,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>genie civil aire camping car</td> <td>20 000,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>cloture aire camping car</td> <td>15 000,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>meublier/signaletique</td> <td>10 000,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>communication</td> <td>7 000,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses (honoraires...)</td> <td>108 287,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>300 000,00 €</td> <td>TOTAL</td> <td>300 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="513 1485 1406 1610">Une subvention CRST sera sollicitée au titre des aménagements d'espaces publics, sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.</p>	Coût HT	Montant € HT	Recettes	Montant € HT	Mini Golf	9 500,00 €	Etat/CRTE	60 000,00 €	fitness	6 005,00 €	Région/CRST	60 000,00 €	jeux type Araignée	16 600,00 €	CD28 / Bourg Centre	90 000,00 €	parcours du cœur	3 758,00 €	CAF	10 578,90 €	sente PMR	37 000,00 €	Prêt bancaire	79 421,10 €	chalet Guinguette	3 477,00 €			matériel guinguette	8 473,00 €			génie civil guinguette	10 000,00 €			sanitaire automatique	29 900,00 €			borne industrielle camping car	15 000,00 €			genie civil aire camping car	20 000,00 €			cloture aire camping car	15 000,00 €			meublier/signaletique	10 000,00 €			communication	7 000,00 €			Autres dépenses (honoraires...)	108 287,00 €			TOTAL	300 000,00 €	TOTAL	300 000,00 €
Coût HT	Montant € HT	Recettes	Montant € HT																																																																		
Mini Golf	9 500,00 €	Etat/CRTE	60 000,00 €																																																																		
fitness	6 005,00 €	Région/CRST	60 000,00 €																																																																		
jeux type Araignée	16 600,00 €	CD28 / Bourg Centre	90 000,00 €																																																																		
parcours du cœur	3 758,00 €	CAF	10 578,90 €																																																																		
sente PMR	37 000,00 €	Prêt bancaire	79 421,10 €																																																																		
chalet Guinguette	3 477,00 €																																																																				
matériel guinguette	8 473,00 €																																																																				
génie civil guinguette	10 000,00 €																																																																				
sanitaire automatique	29 900,00 €																																																																				
borne industrielle camping car	15 000,00 €																																																																				
genie civil aire camping car	20 000,00 €																																																																				
cloture aire camping car	15 000,00 €																																																																				
meublier/signaletique	10 000,00 €																																																																				
communication	7 000,00 €																																																																				
Autres dépenses (honoraires...)	108 287,00 €																																																																				
TOTAL	300 000,00 €	TOTAL	300 000,00 €																																																																		
Calendrier	Démarrage du projet fin 2021.																																																																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'ha artificialisés - Linéaire de circulation douce créé - NB d'emplois créés - Nb de campings car accueillis/an - NB d'animations organisées/an 																																																																				

CRTE CŒUR DE DE BEAUCE FICHE ACTION 2

Intitulé du projet	AMENAGEMENT D'UN CŒUR DE VILLAGE A LA BLAVETERIE
Maître d'ouvrage	Commune de Fresnay l'Evêque 3 rue de la Mairie 28310 FRESNAY L'EVEQUE M. francis Besnard, Maire fresnay-leveque@wanadoo.fr / 02 37 99 90 31
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	1-Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles de vie du territoire
Rattachement du projet aux thématiques du CRTE	Cohésion territoriale Transition écologique Industrie-commerce
Description et objectifs attendus	La commune a fait l'acquisition en 2018 des bâtiments de la ferme de la Blaveterie ainsi que des terrains adjacents (Parcelles cadastrées section B n°11-12-13-29 et ZRn°53). Localisation de la Blaveterie :  Objectifs :

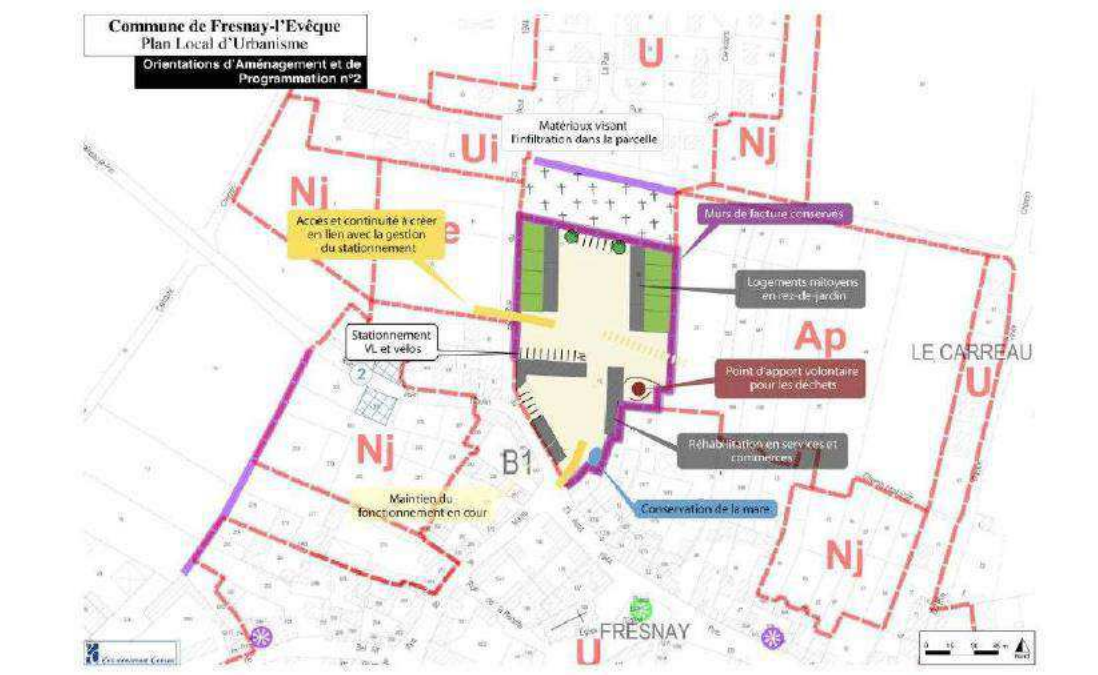
Dans les orientations d'aménagement et de programmation du PLU (approuvé par le Conseil Municipal en 2012) il avait été précisé que le secteur de la rue du 23 Août 1944 et tout particulièrement la friche urbaine à réhabiliter, à proximité du centre-bourg avait principalement pour vocation d'accueillir des logements pour les personnes âgées ainsi que quelques services, commerces et équipements de proximité pour la population.

En termes d'accessibilité, l'aménagement de ce secteur avait été étudié en précisant que « l'opération permet également de mieux assurer la mise en accessibilité des cheminements piétons avec le quartier

Nord (lotissement du Carreau) en permettant une circulation plus aisée à l'intérieur du secteur plutôt que sur les cheminements étroits de la rue du 23 Août 1944 ». Il s'agit également d'offrir un espace public (place) protégé des voies de circulation.



Une friche urbaine à réhabiliter pour dynamiser le centre-ville



Extrait du PLU de Fresnay l'Evêque

Le Projet :

Depuis son acquisition, les toitures ont été restaurées ainsi que les murs de clôture (projet en cours). De plus, un échange foncier a permis de créer la rue des Epis qui reliera à terme le lotissement du Carreau au centre-ville via la Blaveterie.

Le projet consiste à créer un programme mixte, dans un cadre de vie de qualité, à proximité du centre bourg avec la création de logements, services, commerces (agrandissement de la supérette multiservices), ateliers communaux (pour regrouper tout en un seul et même lieu), bibliothèque ou autres équipements de proximité pour la population et de petits logements pour les personnes âgées voir de jeunes couples afin de développer la mixité sociale.


Pour se faire :

- L'ensemble des bâtiments, plutôt en bon état, est à restaurer totalement en fonction de l'affectation qui en sera faite (logements, services, commerces équipements)
- Une partie du terrain non bâti de la parcelle B n°13 ainsi que les parcelles B n°11 et 12 pourrait accueillir des petits logements pour les personnes âgées voir de jeunes couples pour créer une mixité sociale.
- Des constructions pourraient être envisagées sur les parcelles B n°1119 et ZR n°53 (actuellement classées en zone Ap dans le PLU), après classement de ces dernières en zone Au dans le PLUi, actuellement en cours d'étude.

	<div data-bbox="446 297 1460 1164"> </div> <div data-bbox="438 1187 877 1220"> <p>C. LE PROGRAMME DANS SON CONTEXTE</p> </div> <div data-bbox="438 1243 1460 1814"> <div data-bbox="510 1254 750 1388"> <p>Le long de la rue du 23 Août 1944, des maisons individuelles s'implanteront à l'alignement en respect du dessin urbain existant. Elles amèneront progressivement aux volumes plus important du programme de collectif.</p> </div> <div data-bbox="606 1400 750 1478"> <p>MEDIATHÈQUE La façade sur rue du bâtiment 2 offrira une vitrine et un accueil direct depuis l'espace public.</p> </div> <div data-bbox="606 1500 750 1635"> <p>MARCHÉ COUVERT Le marché couvert sera en second plan de la rue passante afin d'être en lien avec les cours d'îlot généralement couverts et animés par les terrasses et les espaces verts des logements.</p> </div> <div data-bbox="606 1646 750 1758"> <p>COMMERCES + Stock de 200 m² Implantés dans le bâti existant, ils seront gages du patrimoine fraxinois et participeront à la fois au dynamisme du nouveau centre d'activité mais également à celui des rues existantes.</p> </div> <div data-bbox="1149 1254 1292 1411"> <p>LOGEMENTS 40 LOGEMENTS Les logements seront pensés dans un bâti neuf pour meilleur maîtrise des normes. Implantation autour d'une place centrale en reprenant la typologie de la ferme existante.</p> </div> <div data-bbox="1149 1422 1292 1545"> <p>STATIONNEMENT Les stationnements s'installeront en plusieurs grappes afin de mettre en valeur les qualités paysagères du site. Les places seront en evergreen</p> </div> <div data-bbox="1149 1556 1292 1646"> <p>CRÈCHE La crèche s'installera dans le bâti existant à la jonction des logements neufs.</p> </div> <div data-bbox="1149 1657 1292 1780"> <p>MUSEE Le musée fera face à l'entrée du visiteur sur la nouvelle place commerçante. Sa façade marquera le décor urbain visible depuis les terrasses.</p> </div> <div data-bbox="1404 1724 1548 1814"> </div> </div>
--	---

Moyens humains et financiers	Coût estimatif du projet : 2 300 000 € HT Mobilisation du Fonds friche du Plan de relance			
	Coût HT	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Réhabilitation des bâtiments en :			Etat/CRTE	
	<i>Commerces</i>	791 430,00 €	Région/CRST	
	<i>Mediathèque</i>	205 335,00 €	CD28	
	<i>Halle couverte / Marché</i>	168 800,00 €		
	<i>Espace muséal dédié aux énergies renouvelables</i>	237 600,00 €	Autofinancement	2 300 000,00 €
	Voirie - Stationnement - Aménagements paysagers	517 787,00 €		
	Chauffage collectif Aquathermie ou géothermie profonde	379 048,00 €		
	TOTAL	2 300 000,00 €	TOTAL	2 300 000,00 €
	Une subvention CRST sera sollicitée au titre des aménagements d'espaces publics et soutien au commerce de proximité, sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.			
Calendrier	Démarrage du projet courant 2022 avec la réhabilitation d'une partie des bâtiments en commerces (transfert d'activité suite à départ en retraite). Phasage à déterminer en fonction de financements mobilisables.			
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares de friches ou de terrains déjà artificialisés réhabilités (et nombre d'opérations de réhabilitations) - Coût total des travaux du recyclage - NB d'emplois créés par les travaux de réhabilitation - NB d'emplois créés sur le site après travaux - NB de logements construits - Performance énergétique des logements 			

CRTE CŒUR DE DE BEAUCE FICHE ACTION 3

Intitulé du projet	CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE JANVILLE-EN-BEAUCE ET TOURY	
Maître d'ouvrage	Commune de Janville-en-Beauce 15 Place du Martroi 28310 JANVILLE EN BEAUCE Stéphane MAGUET, Maire Nathalie BROSSIN, DGS janvilleenbeauce.mairie@orange.fr 02 37 90 00 53	Commune de Toury 5 Place Suger 28310 TOURY Laurent LECLERCQ, Maire Bruno MAZEREAU, DGS dgs@ville-toury.fr 02 37 90 50 60
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	1-Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles de vie du territoire	
Rattachement du projet aux thématiques du CRTE	Cohésion territoriale Transition écologique Mobilité durable	
Description et objectifs attendus	<p>Création d'une voie verte cyclable de 3kms sur le « sentier de Belleville » le long de l'ancienne voie de chemin de fer reliant Janville au hameau de Boissay à Toury. Cette voie verte est située pour moitié sur la commune de Janville et pour moitié sur la commune de Toury.</p>  <p>Les objectifs sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relier concrètement par un projet structurant les 2 communes. - Favoriser et faciliter les échanges entre les 2 communes dotées chacune d'équipements commerciaux, sportifs, éducatifs, médicaux, para médicaux, gare à Toury (ligne Orléans-Paris).... 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux jeunes de Janville-en-Beauce de venir en toute sécurité jusqu'au collège public à Toury : un passage souterrain sous la RD2020 a été aménagé il y a quelques années pour sécuriser la traversée. - mettre en valeur le site du Bois Lambert situé au milieu de la voie verte et qui constitue un des rares espaces boisés de ce secteur du territoire de la Communauté de Communes.
Partenaires	<p>Conseil Régional Centre Val de Loire Département d'Eure et Loir dans le cadre de son schéma d'itinéraires cyclables et de voies vertes Communauté de Communes Cœur de Beauce Maison du Tourisme Cœur de Beauce ADEME Agence de l'Eau Loire Bretagne</p>
Moyens humains et financiers	<p>Coûts estimés à 500 000 € HT. AMO : 16 560 € HT. Prestataire sélectionné IRIS Conseil.</p> <p>Une subvention CRST sera sollicitée au titre de la mobilité durable, sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.</p>
Calendrier	<p>Lancement AMO : automne 2021</p> <p>Travaux en 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - linéaire de piste cyclable à vocation utilitaire aménagé - nb d'Ha artificialisés - NB d'emplois créés (en phase chantier)

CRTE CŒUR DE DE BEAUCE FICHE ACTION 4

Intitulé du projet	Etude d'opportunité pour la création d'une gare autoroutière sur l'A10 ou la future A154
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel, 28310 JANVILLE Benoît PELLEGRIN, Président Stéphanie COEURJOLY, DGA contractualisation contractualisation@coeurdebeauce.fr , 02 37 99 72 84
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	1-Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles de vie du territoire 2 – Accompagner les transitions du territoire
Rattachement du projet aux thématiques du CRTE	Cohésion territoriale Transition écologique Mobilité durable
Description et objectifs attendus	Etude d'opportunité pour développer une nouvelle offre de service pour limiter l'autosolisme et favoriser l'accès aux transports en commun vers les agglomérations de Paris (gare de Massy TGV, aéroports ...) / Chartres / Orléans. L'idée est calquée sur l'exemple de la gare autoroutière de Briis Sous Forge mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Limours dans l'Essonne et qui est unique en France. Il s'agit d'implanter un pôle d'échanges sur l'autoroute où l'utilisateur vient en voiture, en transport en commun ou à vélo, laisse son véhicule au parking et monte dans un bus qui l'achemine rapidement à une gare ou sur son lieu de travail. Un projet similaire pourrait donc être étudié par la Communauté de Communes Cœur de Beauce dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié et de la volonté de limiter l'usage individuel de la voiture. Ce projet est aussi à corréliser avec le développement du co-voiturage et des aires de covoiturage sur l'A10, mais aussi avec le projet de future A154.
Partenaires	Conseils régionaux Centre Val de Loire et Ile de France Conseil Départemental d'Eure et Loir Cofiroute Vinci Autoroute Les compagnies de bus privées
Moyens humains et financiers	Lancement d'un appel d'offre pour recruter un bureau d'études.
Calendrier	Appel d'offre : 2022

**Indicateurs
d'évaluation
proposés**

--

CRTE CŒUR DE DE BEAUCE FICHE ACTION 5

Intitulé du projet	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel, 28310 JANVILLE Benoît PELLEGRIN, Président Stéphanie COEURJOLY, DGA contractualisation contractualisation@coeurdebeauce.fr , 02 37 99 72 84
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	2 – Accompagner les transitions du territoire
Rattachement du projet aux thématiques du CRTE	Transition écologique
Description et objectifs attendus	<p>Dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), l'ADEME – l'Agence de la Transition Ecologique, propose un dispositif de Contrat d'Objectif Territoriaux (COT).</p> <p>Ce dispositif a vocation à accompagner et soutenir la collectivité, sur une durée totale de quatre ans, dans la conception et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à accélérer la démarche territoriale et les politiques de transition écologique.</p> <p>Cet outil de contractualisation permet ainsi, à moyen et long terme, de se structurer, de massifier les démarches transversales de transition écologique, de les adapter aux besoins et diagnostics des territoires, tout en engageant rapidement un premier plan d'actions opérationnel.</p> <p>Basé sur une démarche d'amélioration continue, ce dispositif va donc mesurer la progression de la collectivité, au terme des 4 années d'actions, sur les thématiques air, énergie, climat, économie circulaire, ... L'ampleur de cette progression permettra de définir le montant de la subvention allouée, qui sera en effet corrélée à l'atteinte d'objectifs définis contractuellement.</p> <p>Le COT intègre à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un appui en matière de méthodologie : le dispositif se base sur les référentiels des programmes nationaux Cit'ergie et Economie Circulaire, qui viendront évaluer l'action de la collectivité en matière de transition écologique et mesurer sa progression. Ces référentiels constituent un cadre méthodologique qui permettra à la collectivité de structurer et phaser son action. Pour l'accompagner dans la prise en main de ces référentiels, l'ADEME mettra gracieusement à disposition de la collectivité un prestataire spécifiquement dédié au volet Energie-Climat, et proposera les outils techniques et méthodologiques dont elle dispose.

- Un appui financier, avec une subvention décomposée en une part forfaitaire et différentes parts variables dont le montant définitif sera calculé au regard de l'atteinte d'objectifs prédéfinis, basés notamment sur la progression de la collectivité dans les référentiels Cit'ergie et Economie Circulaire, mais également sur des critères régionaux et territoriaux spécifiques.

Le COT se déroule en 2 phases successives :

- **Phase 1 : Engagement, organisation, mobilisation et définition du programme d'actions.**

Au cours de cette phase, la collectivité devra :

- Mettre en place et/ou renforcer la gouvernance transversale de la transition écologique, notamment en mobilisant les partenaires et acteurs du territoire potentiellement impliqués,
- Réaliser des audits permettant d'évaluer la collectivité au regard des deux référentiels,
- Renforcer le diagnostic territorial pour identifier les enjeux forts en matière de transition sur le territoire,
- Elaborer son plan d'actions opérationnels et préciser les objectifs à atteindre.

- **Phase 2 : Mise en œuvre du plan d'actions.**

Au cours de cette phase, la collectivité devra :

- Mettre en œuvre les actions identifiées dans son plan d'actions,
- Assurer l'animation de la démarche territoriale de transition, de manière transversale,
- Mobiliser les différentes instances de gouvernance,
- Organiser son évaluation avec des audits permettant de mesurer la progression de la collectivité dans les référentiels au terme des 4 années du COT.

Les thématiques/sujets spécifiques à intégrer dans le COT Cœur de Beauce :

- Le développement des énergies renouvelables (hydrogène vert, méthanisation, éolien, photovoltaïque...)
- La réduction des déchets à la source : développement de la consigne (en lien avec le SICTOM)
- La mobilité verte

Partenaires

air	Lig'Air ARS
climat	Chambre agriculture Reseau PCAET ADEME
énergie	syndicat Territoire Energie 28 ADEME Espace Info energie Bailleurs sociaux ANAH
économie circulaire	SICTOM Région d'Auneau SICTOM Région d'Artenay SICTOM Châteaudun SITREVA Réseau Vrac et Zero Dechet

Moyens humains et financiers	<p>Recrutement d'un chef de projet COT en cours qui aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre de sa politique Energie Climat (PCAET) - Mise en œuvre des actions du PCAET et notamment de référentiel Cit'ergie et référentiel Economie Circulaire - Accompagner la collectivité dans une démarche de progression et d'amélioration de la performance énergétique du territoire et d'économie circulaire - Elaboration du Plan d'actions du COT - Animer en interne et à l'externe la démarche de transition de la collectivité (mobilisation transversale des services et partenaires mobilisés), - Pilotage direct d'actions prédéfinies en lien avec les élus - Suivi des études menées dans le cadre du COT - Organisation du pilotage et de la gouvernance, de l'évaluation. <p>Le chargé de mission sera intégré au sein d'une équipe projet composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DGA Contractualisation - Chef de projet CRTE (en cours de recrutement) - Chargé de mission PCAET, Urbanisme et développement économique - Chargé de mission Habitat-Mobilité <p>Subvention maximale de 350 000 € de l'ADEME, composée d'une aide forfaitaire de 75 000€, et d'une aide additionnelle variable d'un montant maximum de 275 000 € conditionnée à l'atteinte d'objectifs définis contractuellement.</p>					
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e1eef6;">Octobre 2021 - Mars 2022</th> <th style="background-color: #e1eef6;">Avril 2022 - Décembre 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Recrutement du chargé de mission Structuration de la gouvernance Communiquer sur les actions en cours (PCAET) pour sensibiliser les acteurs et la population à la démarche COT. Compléter les diagnostics territoriaux Définir les objectifs locaux </td> <td style="vertical-align: top;"> Etat des lieux Citergie et Référentiel Economie circulaire Travail sur la plan d'actions </td> </tr> </tbody> </table>		Octobre 2021 - Mars 2022	Avril 2022 - Décembre 2022	Recrutement du chargé de mission Structuration de la gouvernance Communiquer sur les actions en cours (PCAET) pour sensibiliser les acteurs et la population à la démarche COT. Compléter les diagnostics territoriaux Définir les objectifs locaux	Etat des lieux Citergie et Référentiel Economie circulaire Travail sur la plan d'actions
Octobre 2021 - Mars 2022	Avril 2022 - Décembre 2022					
Recrutement du chargé de mission Structuration de la gouvernance Communiquer sur les actions en cours (PCAET) pour sensibiliser les acteurs et la population à la démarche COT. Compléter les diagnostics territoriaux Définir les objectifs locaux	Etat des lieux Citergie et Référentiel Economie circulaire Travail sur la plan d'actions					
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Les résultats attendus du Contrat d'objectifs territorial sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une organisation interne et externe pour la transition écologique du territoire, - la mise en œuvre d'actions pour atteindre les objectifs fixés via les référentiels Cit'ergie, Economie circulaire et objectifs spécifiques régionaux et territoriaux. <p>Les indicateurs seront définis par voie d'avenant à la convention d'aides du Contrat d'Objectifs Territorial, à l'issue de la phase 1, qui aura permis par un travail de diagnostic, d'évaluation dans les référentiels et de mobilisation de la gouvernance, d'identifier les enjeux et marges de progression de la collectivité.</p>					

CRTE CŒUR DE DE BEAUCE FICHE ACTION 6

Intitulé du projet	EMERGENCE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE
Maître d'ouvrage	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE / PAYS DUNOIS ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel, 11 rue de la Madeleine 28310 JANVILLE 28200 CHATEAUDUN Benoît PELLEGRIN, Président Hugues d'AMECOURT, Président Stéphanie COEURJOLY, DGA contractualisation Clémence PETITDEMANGE, Directrice, contractualisation@coeurdebeauce.fr, 02 37 99 72 84 direction@pays-dunois.fr, 02 37 96 63 96 Maelle GILLET, Chargée de mission PAT Beauce Dunois, patbeaucedunois@gmail.com, 07 56 06 94 41</p>
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	2 – Accompagner les transitions du territoire
Rattachement du projet aux thématiques du CRTE	Agriculture Industrie commerce Transition écologique et énergétique (la lutte contre l'artificialisation des sols, l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, le développement de l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau)
Description et objectifs attendus	<p>Engagés depuis 2017 dans des démarches de valorisation des circuits courts, avec la tenue de forums alimentaires locaux, la Communauté de communes Cœur de Beauce et le Pays Dunois souhaitent aujourd'hui aller plus loin et favoriser une alimentation saine, locale et durable pour le plus grand nombre. Ils ont donc candidaté au Programme National pour l'Alimentation (PNA), avec le soutien de la Région Centre-Val de Loir et ils ont été reconnus au niveau national par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en tant que PAT émergent (niveau 1).</p> <p>A travers ce projet, ils ont pour volonté de relocaliser l'agriculture sur leurs territoires et de favoriser une alimentation durable, locale et accessible pour le plus grand nombre. Ils ont déjà identifié quelques axes stratégiques :</p> <p>Logistique, production et transformation : l'objectif est de mettre en place des actions qui permettront de structurer et de diversifier les filières agricoles et alimentaires du territoire (création de point de vente en circuit court, mise en place de plateforme logistique, ...)</p> <p>Restauration collective : l'objectif est de favoriser l'introduction de produits locaux et de qualité dans la restauration collective (sensibiliser le personnel de la restauration collective, mettre en relation des producteurs et des collectivités grâce à des outils type Agrilocal mis en œuvre par le Département, ...)</p> <p>Accessibilité de l'alimentation : l'objectif est de rendre accessible une alimentation durable, saine et locale au plus grand nombre (sensibiliser les consommateurs, soutenir des structures de type épiceries sociales et solidaires, ...)</p> <p>Alimentation et environnement : l'objectif est de favoriser une agriculture et une alimentation plus respectueuse de l'environnement (soutenir des pratiques agricoles préservant l'environnement et autonome en énergie, ...)</p> <p>Communication et synergies entre acteurs : l'objectif est de fédérer et de rendre visible les initiatives existantes sur le territoire (mise en place d'un outil de communication,).</p>

	<p>Il existe au travers de ce PAT une volonté forte que les acteurs locaux, agissant aussi bien sur la production agricole que sur la consommation alimentaire, puissent s’impliquer et participer à son élaboration qui se veut collaborative en intégrant à la réflexion aussi bien des structures publiques (collectivités, établissements scolaires, médico-sociaux) que privées (associations, agriculteurs et leurs réseaux, chambres consulaires) mais également les citoyens souhaitant s’impliquer.</p> <p>La méthode d’élaboration repose sur 3 temps forts : 2021 avec la réalisation d’un diagnostic agricole et alimentaire, 2022 avec la co-construction d’une stratégie alimentaire et d’un programme d’actions, 2022-2025 avec la mise en œuvre et le suivi de notre plan d’actions.</p> <p>Un coordinateur de ce Projet Alimentaire Territorial a été recruté en avril 2021 pour animer le dispositif et mettre en application les recommandations issues du diagnostic réalisé conjointement par les deux territoires.</p>
Partenaires	Région, Département Les chambres consulaires GAL Beauce Dunois les 2 Conseils de développement CPTS sud 28 Réseau InPact RESOLIS ADEAR 28 Terres d’Eure-et-Loir Les Champs du possible Associations d’aides en milieu rural Grandes surfaces Etablissements scolaires
Moyens humains et financiers	Moyens humains : un chargé de mission mutualisé Moyens financiers : Les coûts doivent être en hors taxe. Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l’attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.

	15 Avril 2021-15 Avril 2022	15 Avril 2022 - 15 Avril 2023	15 Avril 2023 - 15 Avril 2024	Total
DEPENSES				
Salaires (1 ETP chargé de mission)	32 831,52 €	32 831,52 €	34 260,48 €	99 923,52 €
Frais de déplacement (chargé de mission, visites de site...)	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €
Communication : dépenses forum, plaquettes, vidéos	4 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	15 000,00 €
Autres (préciser) Installation informatique	1 530,23 €			1 530,23 €
TOTAL DEPENSES (CRST et PNA)	40 361,75 €	41 331,52 €	42 760,48 €	124 453,75 €
Coûts indirects (LEADER uniquement)	4 924,73 €	4 924,73 €		9 849,46 €
TOTAL DEPENSES PF LEADER	45 286,48 €	46 256,25 €	42 760,48 €	134 303,21 €
RECETTES				
Appel à projets du PNA 2019-2020 (70% de 124 453,79€)	25 425,09 €	28 932,06 €	32 760,48 €	87 117,63 €
Région CRST Pays Dunois et CC	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
Leader	19 861,39 €	7 324,18 €		27 185,58 €
Autofinancement			0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	45 286,48 €	46 256,25 €	42 760,48 €	134 303,21 €
Calendrier	avril 2021- mars 2024			
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs globaux sur l'animation et l'émergence du PAT</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois créés Nombre de copils PAT organisés Nombre d'événements organisés Nombre de porteurs de projets accompagnés Nombre de concertations participatives organisées <p>Indicateurs sur les actions</p> <p>Axe 1 – Logistique/Production/Transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de points de vente collectifs ● Nombre de lieux de transformation, conserveries ● Nombre de partenariats développés avec les grandes et moyennes surfaces <p>Axe 2 – Communication/Synergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de personnes sensibilisées et répartition par types de publics ● Nombre de rencontres thématiques, satisfaction des participants ● Nombre d'actions de communication ● Nombre de réseaux régionaux/nationaux intégrés et d'actions en découlant <p>Axe 3 – Restauration collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de collectivités engagées dans une démarche de valorisation des circuits courts dans leur restauration collective ● Evolution de la part des produits locaux/bio dans la restauration collective ● Coût matière moyen par repas et nombre de repas ● Nombre de cuisines centrales <p>Axe 4- Accessibilité de l'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de personnes sensibilisées ● Nombre de structures d'aides à l'accessibilité alimentaire soutenues ● Prix du repas et nombre de repas ● Evolution de la part des aliments bio et locaux 			



	<p>Axe 5-Alimentation et environnement</p> <ul style="list-style-type: none">● Nombre d'exploitations engagées dans une démarche (et laquelle/lesquelles : raisonnée, bio, HVE, pris en compte des enjeux eau, climat, biodiversité)● Evolution de la surface agricole dédiée à une consommation locale/en circuits-courts● Nombre d'exploitations bénéficiant du PPE
--	---

CRTE CŒUR DE DE BEAUCE FICHE ACTION 7

Intitulé du projet	ETUDE D'OPPORTUNITÉ D'UNE CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel, 28310 JANVILLE Benoît PELLEGRIN, Président Stéphanie COEURJOLY, DGA contractualisation contractualisation@coeurdebeauce.fr , 02 37 99 72 84
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	2 – Accompagner les transitions du territoire
Rattachement du projet aux thématiques du CRTE	Agriculture Transition écologique et alimentaire
Description et objectifs attendus	La communauté de communes Cœur de Beauce possède 13 restaurants scolaires sur son territoire ce qui représente environ 1500 repas/jour. La préparation des repas est assurée intégralement par un prestataire en DSP : Yvelines Restauration qui livre quotidiennement les cantines. Dans le cadre de la construction de nouveaux restaurants scolaires, le choix a été fait de ne pas construire de cuisine mais de rester en liaison froide. Le marché avec Yvelines Restauration a été prolongé d'une année, le temps d'amorcer le travail de réflexion autour du Projet Alimentaire de Territoire. En 2022, le marché public d'approvisionnement de nos restaurants scolaires devra donc être relancé mais en parallèle, une étude sera menée dans le cadre du PAT pour étudier l'opportunité et la faisabilité de construire une cuisine centrale intercommunale.
	Région, Département Chambre de Métiers Chambre d'Agriculture Réseau InPact RESOLIS Etablissements scolaires EHPAD Associations de portage à domicile
Moyens humains et financiers	Moyens humains : la chargée de mission PAT sera chargée d'amorcer la réflexion sur cette étude d'opportunité : organisation de visite de cuisines centrales, recherche d'expériences similaires.... Moyens financiers : étude réalisée en grande partie en interne. Pas de coût estimé à ce stade.
Calendrier	2022

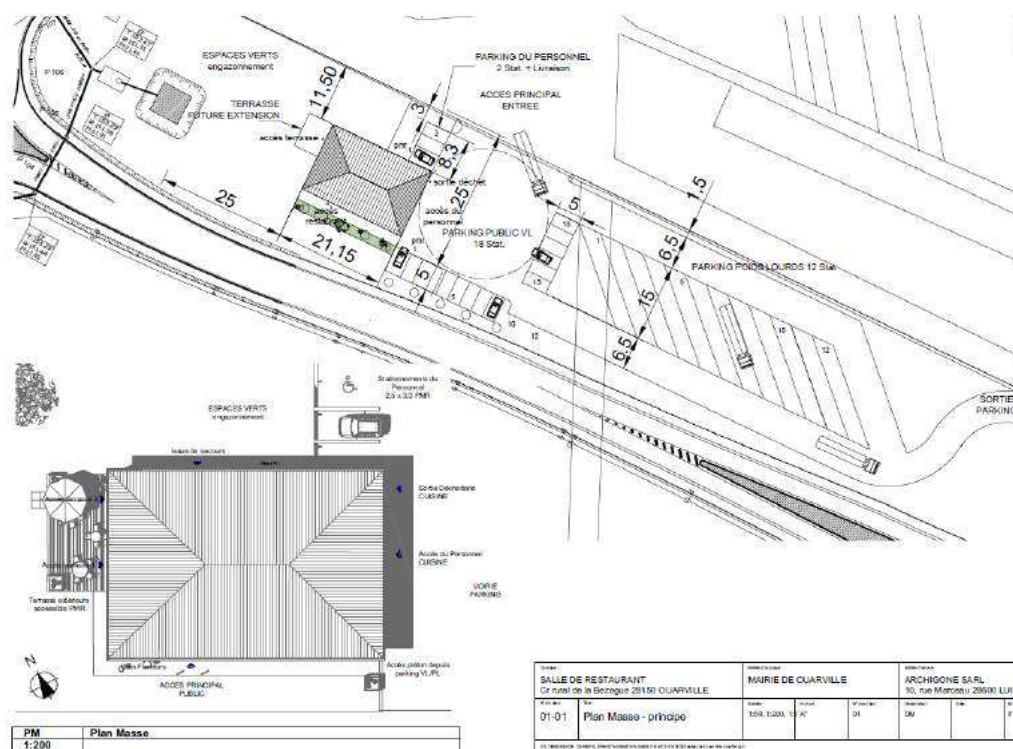
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nb de partenaires associés à la réflexion

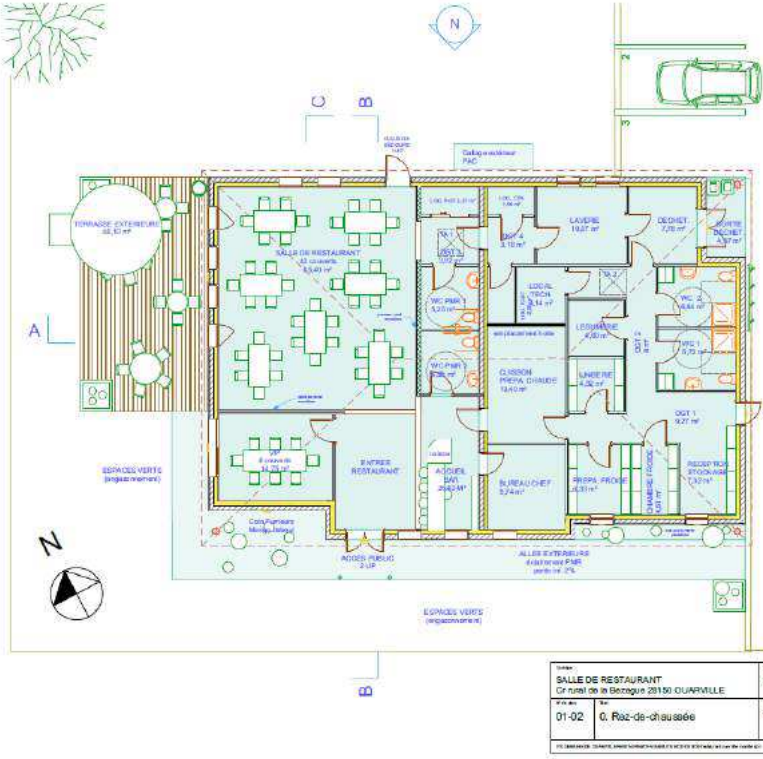
CRTE CŒUR DE DE BEAUCE FICHE ACTION 7

Intitulé du projet	CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SUR LA RD17 A OUARVILLE
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE OUARVILLE 4 rue de la République 28150 OUARVILLE Jean-Michel DUBIEF, Maire mairie@ouarville.fr / 02 37 22 14 18
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	2 – Accompagner les transitions du territoire
Rattachement du projet aux thématiques du CRTE	Agriculture Transition écologique et alimentaire Industrie - Commerce
Description et objectifs attendus	<p>Depuis la fermeture du restaurant en 2005, les Conseils Municipaux successifs ont toujours manifesté le souhait de voir cette activité renaître sur la commune. Pour se faire, la commune a fait l'acquisition d'un terrain en bordure du contournement en 2013.</p> <p>En effet, la commune d'Ouarville dispose de nombreux atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Géographiquement située à 15-20 kms des villes les plus proches (Chartres, Villages Vovéens, Auneau, Angerville...) - Située à l'intersection de deux routes départementales très fréquentées (RD 17 et RD 939) notamment par les camions transportant les matériaux issus des carrières proches. - D'un point de vue économique, de nombreuses entreprises sont installées sur la commune dont une usine d'incinération des ordures ménagères et prochainement d'une serre dédiée à la production de tomates. Ces activités génèrent de nombreux emplois, des besoins en maintenance assurés par des prestataires extérieurs. De plus les entreprises reçoivent des clients et des formateurs. - Des gîtes et des chambres d'hôtes sont implantés sur la commune et aux alentours. - L'activité agricole importante et diversifiée dans notre secteur engendre des emplois et un trafic routier non négligeable liée à la production de pommes de terre entre autres. - L'offre en restauration dans notre secteur est très faible. - Un porteur de projet très motivé nous suit dans notre démarche. <p>Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal envisage la construction d'un restaurant qui pourrait répondre à plusieurs objectifs :</p>

- Contribuer à **l'aménagement du territoire** en offrant une possibilité de restauration ;
- Proposer un point de ralliement aux personnes souhaitant faire du **covoiturage** en utilisant une partie du parking ;
- **Conforter le tissu économique local** ;
- Proposer **un point d'étape aux touristes** de passage et notamment aux visiteurs de notre Moulin ;
- **Créer des emplois** de manière directe et indirecte ;
- **Faire vivre notre monde rural.**

Le projet prévoit la construction d'un restaurant pouvant accueillir 50 couverts (dont 8 dans une salle privative).



	 <table border="1" data-bbox="1236 340 1519 817"> <thead> <tr> <th colspan="3">Surface des pièces par étage</th> </tr> <tr> <th>Étages</th> <th>Pièces</th> <th>m² utile</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="18">Régio-chauffeuse</td> <td>Bureau du chef</td> <td>9,93</td> </tr> <tr> <td>Cheffeuse froide</td> <td>4,91</td> </tr> <tr> <td>Déshydrat</td> <td>7,75</td> </tr> <tr> <td>DOCT 1</td> <td>3,90</td> </tr> <tr> <td>DOCT 2</td> <td>9,00</td> </tr> <tr> <td>Entraînement</td> <td>29,01</td> </tr> <tr> <td>Lingerie</td> <td>10,14</td> </tr> <tr> <td>Logements</td> <td>1,60</td> </tr> <tr> <td>Lingerie</td> <td>4,32</td> </tr> <tr> <td>Local CTA</td> <td>1,95</td> </tr> <tr> <td>Local magt</td> <td>2,37</td> </tr> <tr> <td>Local technique</td> <td>4,14</td> </tr> <tr> <td>Local TOBT</td> <td>2,20</td> </tr> <tr> <td>Préparation</td> <td>13,39</td> </tr> <tr> <td>Création</td> <td>6,33</td> </tr> <tr> <td>Préparation froide</td> <td>6,33</td> </tr> <tr> <td>Reception</td> <td>16,47</td> </tr> <tr> <td>Stokage</td> <td>14,76</td> </tr> <tr> <td>SALLE DE RESTAURANT</td> <td>69,06</td> </tr> <tr> <td>Salle VIP</td> <td>14,76</td> </tr> <tr> <td>San</td> <td>3,21</td> </tr> <tr> <td>Verrière 1</td> <td>9,65</td> </tr> <tr> <td>Verrière 2</td> <td>9,65</td> </tr> <tr> <td>WC PMR 1</td> <td>5,23</td> </tr> <tr> <td>WC PMR 2</td> <td>5,23</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>236,20 m²</td> </tr> </tbody> </table>	Surface des pièces par étage			Étages	Pièces	m² utile	Régio-chauffeuse	Bureau du chef	9,93	Cheffeuse froide	4,91	Déshydrat	7,75	DOCT 1	3,90	DOCT 2	9,00	Entraînement	29,01	Lingerie	10,14	Logements	1,60	Lingerie	4,32	Local CTA	1,95	Local magt	2,37	Local technique	4,14	Local TOBT	2,20	Préparation	13,39	Création	6,33	Préparation froide	6,33	Reception	16,47	Stokage	14,76	SALLE DE RESTAURANT	69,06	Salle VIP	14,76	San	3,21	Verrière 1	9,65	Verrière 2	9,65	WC PMR 1	5,23	WC PMR 2	5,23			236,20 m²
Surface des pièces par étage																																																													
Étages	Pièces	m² utile																																																											
Régio-chauffeuse	Bureau du chef	9,93																																																											
	Cheffeuse froide	4,91																																																											
	Déshydrat	7,75																																																											
	DOCT 1	3,90																																																											
	DOCT 2	9,00																																																											
	Entraînement	29,01																																																											
	Lingerie	10,14																																																											
	Logements	1,60																																																											
	Lingerie	4,32																																																											
	Local CTA	1,95																																																											
	Local magt	2,37																																																											
	Local technique	4,14																																																											
	Local TOBT	2,20																																																											
	Préparation	13,39																																																											
	Création	6,33																																																											
	Préparation froide	6,33																																																											
	Reception	16,47																																																											
	Stokage	14,76																																																											
SALLE DE RESTAURANT	69,06																																																												
Salle VIP	14,76																																																												
San	3,21																																																												
Verrière 1	9,65																																																												
Verrière 2	9,65																																																												
WC PMR 1	5,23																																																												
WC PMR 2	5,23																																																												
		236,20 m²																																																											
Partenaires	Etat / Région / Département Communauté de Communes Cœur de Beauce Initiative Eure et Loir PAT Producteurs locaux																																																												
Moyens humains et financiers	Coût estimé des travaux : <table border="1" data-bbox="432 1301 1326 1503"> <thead> <tr> <th>Travaux</th> <th>HT</th> <th>TVA</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût bâtiment</td> <td>479 934,30 €</td> <td>95 986,86 €</td> <td>575 921,16</td> </tr> <tr> <td>Coût VRD</td> <td>350 263,00 €</td> <td>70 052,60 €</td> <td>420 315,60</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'Œuvre (8 à 10 %)</td> <td>74 717,76 €</td> <td>14 943,55 €</td> <td>89 661,31</td> </tr> <tr> <td>Mission CT / CSPS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL de l'opération</td> <td>904 915,06 €</td> <td>180 983,01 €</td> <td>1 085 898,07</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="432 1554 1506 1682">Une subvention CRST sera sollicitée sur la partie construction du bâtiment au titre du soutien au commerce de proximité (sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.</p>	Travaux	HT	TVA	TTC	Coût bâtiment	479 934,30 €	95 986,86 €	575 921,16	Coût VRD	350 263,00 €	70 052,60 €	420 315,60	Maîtrise d'Œuvre (8 à 10 %)	74 717,76 €	14 943,55 €	89 661,31	Mission CT / CSPS				TOTAL de l'opération	904 915,06 €	180 983,01 €	1 085 898,07																																				
Travaux	HT	TVA	TTC																																																										
Coût bâtiment	479 934,30 €	95 986,86 €	575 921,16																																																										
Coût VRD	350 263,00 €	70 052,60 €	420 315,60																																																										
Maîtrise d'Œuvre (8 à 10 %)	74 717,76 €	14 943,55 €	89 661,31																																																										
Mission CT / CSPS																																																													
TOTAL de l'opération	904 915,06 €	180 983,01 €	1 085 898,07																																																										
Calendrier	Maitrise d'œuvre retenue : ARCHIGONE Etude de marché réalisée en janvier 2021 par la CCI d'Eure et Loir Démarrage de l'opération début 2022 : appel d'offre...																																																												
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'emplois créés - Nb d'Ha artificialisés - Performance du bâtiment construit : <ul style="list-style-type: none"> o Nb de KWh économisés /an o Nb de GES évités /an 																																																												

CRTE COEUR DE BEAUCE 2021-2026
Liste de projets prêts à être engagés au 23/11/2021

N° action	AXES STRATEGIQUES Projets Territoire	Axes Thématiques CRTE	INTITULE DU PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL HT	EUROPE		ETAT / Etablissements publics (ADEME...)							REGION			DEPARTEMENT			AUTRES FINANCEURS	AUTO-FINANCEMENT	COMMENTAIRES			
						LEADER	AUTRES	CPER -volet territorial	CRTE	DSIL	DETR	Petites Villes de Demain	COT ADEME	PNA	FNADT/ANCT	CPER	CRST	Autres dispositifs	FDI	CONVENTION BOURG CENTRE				Autres dispositifs		
ACTIONS CRTE (court terme 2021-2022)					4 570 700,00 €	22 210,00 €		220 000,00 €							421 000,00 €			258 000,00 €			0,00 €	3 195 000,00 €				
						22 210,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €				0,00 €	421 000,00 €	0,00 €	168 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 195 000,00 €			
FA1	Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles du territoire	Maintenir et développer les services à la population	Aménagement du Plan d'eau de Voves	Commune Les Villages Vovéens	300 000,00 €						60 000,00 €												90 000,00 €		Subvention CRST sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.	
FA2		Soutenir les pôles d'appui et les pôles de centralité	Cœur de village autour de la blavetterie	Commune de Fresnay l'Evêque	2 300 000,00 €																			2 300 000,00 €		Subvention CRST sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.
FA3		Développer une mobilité innovante et durable	Création d'une piste cyclable Janville-Toury	Villes de Janville et Toury	495 000,00 €						60 000,00 €								198 000,00 €		138 000,00 €			99 000,00 €		Subvention CRST sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.
FA4			Etude d'opportunité d'une gare autoroutière	CCCB	60 000,00 €																			60 000,00 €		cofiroute
FA5	Accompagner les transitions du territoire	Accélérer la transition énergétique du territoire	COT	CCCB	350 000,00 €							350 000,00 €														
FA6		Accompagner la transition agricole et alimentaire	EMERGENCE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE	CCCB	140 700,00 €	22 210,00 €								98 490,00 €					20 000,00 €						- €	Coûts: 1 ETP, frais de déplacement, communication et équipement informatique
FA7			Etude d'opportunité d'une cuisine centrale intercommunale	CCCB	20 000,00 €				10 000,00 €				6 000,00 €												4 000,00 €	
FA8	Conforter l'attractivité économique du territoire	Soutenir et développer les activités commerciales, artisanales et de services	Construction d'un restaurant	Commune de Ouarville	905 000,00 €			90 000,00 €											143 000,00 €		30 000,00 €			642 000,00 €	Subvention CRST sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.	

CRTE Cœur de Beauce

Une ambition partagée : construire ensemble l'identité de notre territoire autour d'une ruralité forte et solidaire
« Notre ruralité bat plus fort »

Critères d'évaluation des actions (à compléter)

Orientation n°1 : Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles de vie du territoire				
Enjeux	Axe	Objectifs	Plan d'actions	Critères d'évaluation
<p>La multipolarité du territoire et son étendue induisent des modes de fonctionnement spécifiques à chaque secteur avec des logiques de vie et de déplacement distinctes sur ce vaste territoire communautaire (en particulier domicile-travail).</p> <p>Maintenir et développer les services à la population sur tout le territoire</p> <p>Prendre en compte et anticiper les évolutions démographiques et de structure des ménages</p> <p>Adaptation du territoire pour satisfaire les demandes en termes de services, d'équipements, de déplacements....</p> <p>Développer une mobilité innovante et durable</p> <p>Renforcer l'attractivité du territoire pour les professions médicales et paramédicales pour réduire la désertification médicale.</p> <p>Animer le territoire par une offre culturelle diversifiée et de proximité</p>	<p>A1- Maintenir et développer les services à la population</p>	<p>Renforcer l'offre de services (équipements de proximité et structurants, services médicaux et paramédicaux, services publics...) et de commerces de proximité afin d'augmenter la résilience de notre territoire, pour le rendre plus attractif pour la population.</p>	<p>Action 1 : Poursuivre le maillage des services de proximité pour la population (équipements sportifs, santé ...)</p>	<p>NB de services itinérants créés Part de la population concernée par les projets (en Nb d'habitants)</p>
			<p>Action 2 : Encourager l'itinérance des services, des commerces, développer les marchés locaux et accompagner les implantations</p>	
			<p>Action 3 : Poursuivre le maillage des équipements scolaires et périscolaires</p>	
			<p>Action 4 : Soutenir les pôles d'appui et les pôles de centralité dans leurs projets de développement</p>	
	<p>A2- Développer une mobilité innovante et durable</p>	<p>Structurer l'offre de mobilité sur tout le territoire et :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter et amplifier les mobilités alternatives Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des difficultés de mobilité Aménager le territoire au service des mobilités alternatives 	<p>Action 5 : Mettre en œuvre les actions du Plan de Mobilité Simplifié (covoiturage dynamique, transport à la demande, application Beauce Mobilité...)</p>	<p>Cf. critères d'évaluation du Plan de Mobilité Simplifié.</p>
			<p>Action 6 : Favoriser la mobilité douce sur tout le territoire</p>	
			<p>Action 7 : Lancer la réflexion autour d'un projet de gare autoroutière sur A10</p>	
	<p>A3- Animer le territoire par une offre culturelle diversifiée et de proximité</p>	<p>Etendre et diversifier l'offre culturelle et de loisirs pour répondre aux attentes des habitants et pour rendre le territoire plus attractif vis-à-vis des territoires voisins.</p>	<p>Action 8 : Poursuivre la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (faire vivre le patrimoine, organiser un évènement culturel structurant...)</p>	<p>NB d'évènements culturels organisés sur le territoire Nb d'acteurs concernés par le projet culturel Part de la population concernée par les projets Nb de projets destinés à des publics prioritaires (jeunes...)</p>
			<p>Action 9 : Accompagner la mise en valeur et l'animation des sites patrimoniaux et de mémoire (Musée de la Guerre de 1870, Camp de Voves...)</p>	
			<p>Action 10 : Poursuivre le maillage territorial en équipements culturels (médiathèques, école de musique, salles polyvalentes et culturelles...)</p>	
			<p>Action 11 : Promouvoir le sport à travers un évènement sportif intercommunal en lien avec les associations locales</p>	
Orientation n°2 : Accompagner les transitions du territoire				
Enjeux	Axe	Objectifs	Plan d'actions	Critères d'évaluation
<p>Accélérer la transition énergétique du territoire</p> <p>Réduire les consommations énergétiques et notamment sur l'habitat et les déplacements pour réduire la précarité énergétique des ménages (isolation des logements grâce à l'OPAH, ...)</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liés aux activités du territoire (agriculture, industrie)</p> <p>Accompagner la transition agricole et alimentaire</p> <p>Accélérer la transition numérique</p>	<p>A4- Accélérer la transition énergétique du territoire</p>	<p>Mettre en œuvre les actions du PCAET, de l'OPAH et du COT en lien avec les partenaires (ADEME, SICTOM, Chambres consulaires...).</p>	<p>Action 12 : Engagement dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME</p>	<p>Cf. critères d'évaluation du COT Nb de kWh économisés/an Nb de GES évités/an</p>
			<p>Action 13 : Plan isolation des bâtiments publics</p>	
			<p>Action 14 : Isolation et diminution de la vacance des logements (OPAH)</p>	
			<p>Action 15 : Encadrer avec les communes le développement des énergies renouvelables</p>	
	<p>A5- Accompagner la transition agricole et alimentaire</p>	<p>Soutenir et encourager une agriculture de proximité, non délocalisable, créatrice d'emploi et accessible à tous. Faire évoluer nos pratiques dans la restauration collective (notamment scolaire) pour y intégrer plus de productions du territoire.</p>	<p>Action 16 : Encourager la réduction des déchets</p>	<p>NB de projets de développement d'EnR émergents Cf. critères du référentiel Economie circulaire</p>
			<p>Action 17 : Définition du Programme d'actions du PAT et mise en œuvre</p>	
			<p>Action 18 : Soutenir les projets de diversification alimentaire des agriculteurs et les filières locales</p>	
			<p>Action 19 : Etudier la faisabilité d'une cuisine centrale à l'échelle Cœur de Beauce</p>	
	<p>A6- Accélérer la transition numérique</p>	<p>Promouvoir et développer les usages numériques auprès d'un large public : santé (télémédecine), services publics, travail (télétravail, co-working, fabriques de territoire...), mobilité... Résorber les zones blanches encore persistantes en téléphonie mobile.</p>	<p>Action 20 : Lutter contre le gaspillage alimentaire</p>	<p>NB de sites patrimoniaux mis en valeur Nb d'équipements culturels construits</p>
			<p>Action 21 : Achever le déploiement de la fibre sur le territoire</p>	
			<p>Action 22 : Accompagner l'évolution numérique</p>	
			<p>Action 23 : Promouvoir et faciliter le télétravail, le co-working, les Tiers lieux...</p>	
Orientation n°3 : Conforter l'attractivité économique du territoire				
Enjeux	Axe	Objectifs	Plan d'actions	Critères d'évaluation
<p>Soutenir et développer les activités commerciales sédentaires et non sédentaires</p> <p>Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises</p> <p>Améliorer l'accompagnement à la création d'entreprises ou à leur développement, développer la promotion économique du territoire.</p> <p>Lier attractivité économique et attractivité résidentielle en réfléchissant conjointement les deux</p>	<p>A7- Soutenir et développer les activités commerciales, artisanales et de services</p>	<p>Soutenir les activités commerciales, artisanales et de services sur l'ensemble du territoire Cœur de Beauce pour maintenir un maillage de proximité. Valoriser les savoir-faire locaux et faciliter la commercialisation des produits locaux.</p>	<p>Action 24 : Renforcer le dispositif APPUI pour les TPE/PME</p>	<p>Évolution du montant d'aides accordé chaque année NB d'entreprises aidées Effet levier de l'aide pour 1€ de subvention Nb de commerces repris Nb de commerces créés Nb de commerce maintenus et développés</p>
			<p>Action 25 : Soutenir le maintien, la création ou la reprise de commerces sur le territoire</p>	
			<p>Action 26 : Accompagner les projets de revitalisation des centres bourgs (animation commerciale...)</p>	
	<p>A8- Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises</p>	<p>Valoriser et/ou réhabiliter du foncier existant (friches commerciales, industrielles...) pour créer de l'activité économique. Augmenter la part d'employabilité au lieu de résidence afin de limiter les trajets domicile-travail.</p>	<p>Action 27 : Accompagner l'implantation d'entreprises et le développement de filières économiques</p>	<p>NB d'entreprises engagées dans une démarche d'animatin collective NB d'entreprises en cessation d'activités/an Nb de nouvelles entreprises accueillies et nature de l'activité économiques Nb d'Ha artificialisés Nb d'Ha de friches ou de terrains déjà artificialisés réhabilités Nb d'emploi créés</p>
			<p>Action 28 : Requalification de friches industrielles ou urbaines</p>	
			<p>Action 29 : Préserver et restaurer les milieux identitaires et la biodiversité qui y est associée (mares, espaces naturels...)</p>	
Orientation n°4 : Un environnement et des paysages à préserver et à aménager				
Enjeux	Axe	Objectifs	Plan d'actions	Critères d'évaluation
<p>Concilier la préservation des espaces naturels et le développement d'activités tout en préservant l'identité du territoire</p> <p>Sécuriser la ressource en eau</p> <p>Limiter l'artificialisation du territoire</p>	<p>A9- Valoriser nos paysages et notre environnement</p>	<p>Valoriser l'identité paysagère de la Beauce dans les projets d'aménagement. Poursuivre les actions de gestion durable de la ressource en eau dans le cadre du PCAET, du SAGE et de la prise de compétence distribution de l'eau potable.</p>	<p>Action 29 : Préserver et restaurer les milieux identitaires et la biodiversité qui y est associée (mares, espaces naturels...)</p>	<p>Surface (en km²) et linéaire (en km) de corridors écologiques maintenus Surface (en km²) et linéaire (en km) de corridors écologiques créés Nb d'activités nouvelles proposées / an (ét évolution par rapport à année de référence 2021) Nb d'hébergements touristiques insolites créés Evolution du nb de lits marchands (nb/an)</p>
			<p>Action 30 : Développer une offre de loisirs de pleine nature et d'activités touristiques (cyclotourisme, hébergements insolites, mobilité verte...)</p>	
			<p>Action 31 : Garantir un approvisionnement pérenne de la ressource en eau tout en garantissant la préservation des milieux naturels</p>	



Projet de territoire

Cœur de Beauce 2030

« Notre ruralité bat plus fort »

*Construisons ensemble l'identité de notre territoire
autour d'une ruralité forte et solidaire.*

ORIENTATION N°1 : CONFORTER LE MAILLAGE ET L'EQUILIBRE ENTRE LES POLES DE VIE DU TERRITOIRE

Cœur de Beauce, un territoire singulier sans pôle de centralité

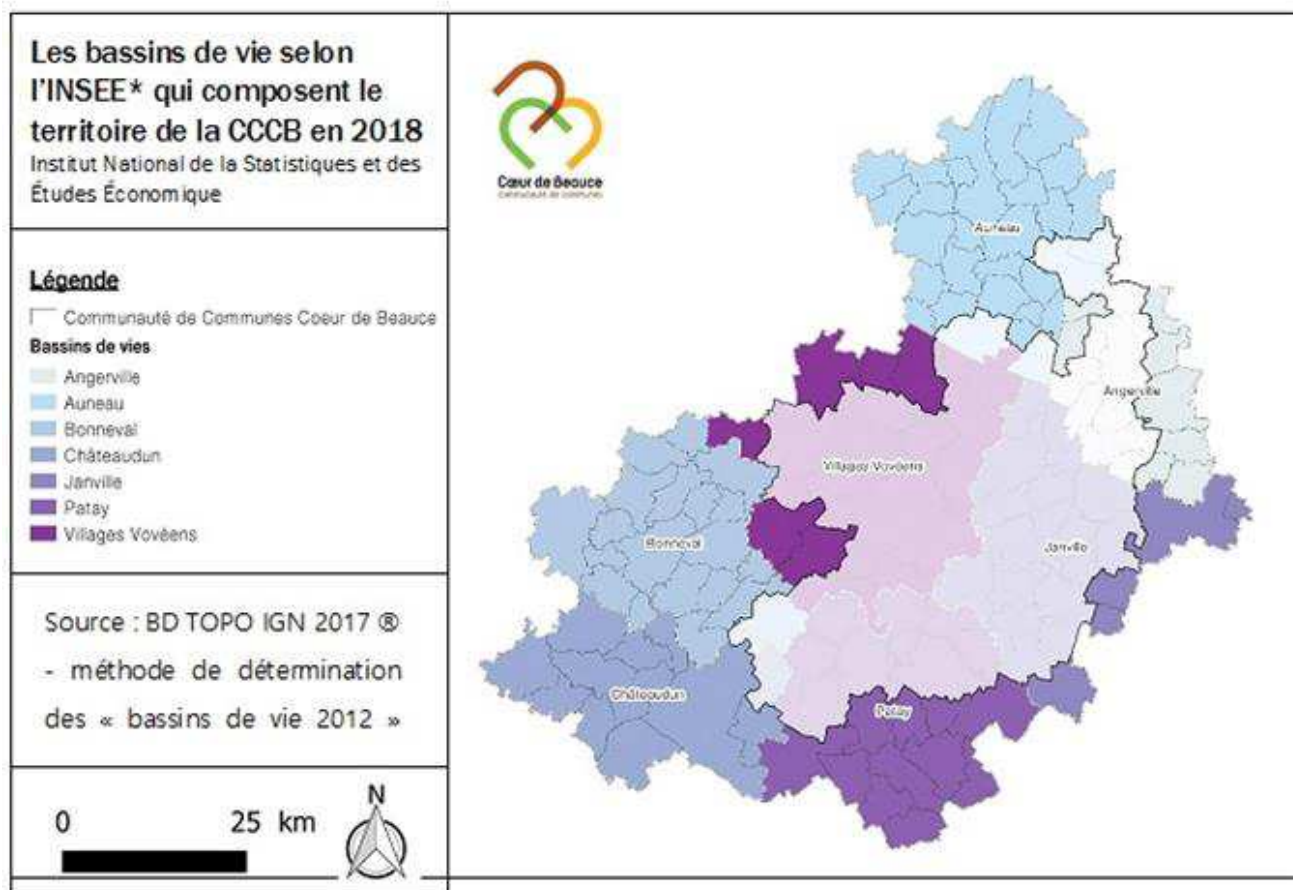
La Communauté de Communes Cœur de Beauce est née le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de 3 anciens EPCI dans le but de mettre en commun les efforts destinés à développer l'image du territoire autour d'un élément fédérateur : **la défense d'une identité rurale forte.**

4 ans et demi après, le travail autour du Projet de Territoire Cœur de Beauce est l'occasion de définir le projet commun de développement pour ce territoire qui souhaite développer son identité.

En effet, la singularité du territoire Cœur de Beauce est qu'il n'est pas organisé autour d'une ville centre mais autour de 4 pôles principaux que sont Les Villages Vovéens, Janville-en-Beauce, Toury et Orgères-en-Beauce auxquels s'ajoutent des pôles secondaires (les pôles d'appui dans le Scot): Sainville, Ouarville, Terminiers, Fresnay-l'Evêque-Ymonville, Varize.

De plus, Cœur de Beauce est situé à l'interface des dynamiques générées par les territoires voisins, à savoir :

- l'unité urbaine parisienne qui concerne la moitié nord du territoire,
- l'unité urbaine d'Orléans qui concerne la frange sud,
- l'unité urbaine de Chartres qui concerne la frange nord-est.



Une démographie en constante évolution mais contrastée sur l'ensemble du territoire.

Depuis les années 2000, Cœur de Beauce connaît une évolution importante de sa population avec un taux moyen d'évolution de 0.8% par an.

Pourtant le territoire qui couvre 971km² (16% de la superficie du département d'Eure et Loir), ne compte que 25 053 habitants (5,8 % de la population eurélienne) et une faible densité de population de 25.8 hab./km² (nettement inférieure aux autres territoires euréliens).

A noter que plus de 40% de la population de Cœur de Beauce se concentre sur 5 des 48 communes qui composent le territoire intercommunal, soit 14.44% de la superficie de la CCCB.

Inversement, 20 communes (25.4% du territoire intercommunal) recensent moins de 250 habitants.

Au sein du territoire Cœur de Beauce, il existe tout de même certaines disparités entre les différents pôles de vie. En effet, les pôles de Janville-en-Beauce / Toury et des Villages Vovéens ont une croissance positive depuis les années 1980.

Le pôle de vie d'Orgères-en-Beauce connaît depuis 2009 une baisse significative de sa population accompagnée d'un vieillissement.

Avec un solde naturel important mais similaire aux territoires de référence, l'évolution démographique de Cœur de Beauce s'explique par une attractivité du territoire entre 1999 et 2010 (solde migratoire de 0,6% et solde naturel de 0,3%). Mais depuis 2010, Cœur de Beauce enregistre plus de départs que d'arrivées et sa croissance est uniquement liée au solde naturel.

Vers un vieillissement de la population et une diminution de la taille des ménages.

Les communes de la CCCB voient leur population vieillir. La part des moins de 15 ans tend à diminuer (20.9% de la population intercommunale contre 21.75% en 2010) et inversement, la population des plus de 60 ans, tend à augmenter (23.8% de la population intercommunale contre 21.59% en 2010).

En 2017 l'indice de vieillissement de la population était de 70 (personnes de + 65 ans) pour 100 (jeunes de - 20 ans). Un indicateur significatif du vieillissement de la population.

Ce phénomène de vieillissement est plus marqué dans le secteur d'Orgères-en-Beauce qui entre 2009 et 2014 a vu la part des plus de 60 ans augmenter de 2%, pour atteindre 25.4% de la population. Dans les

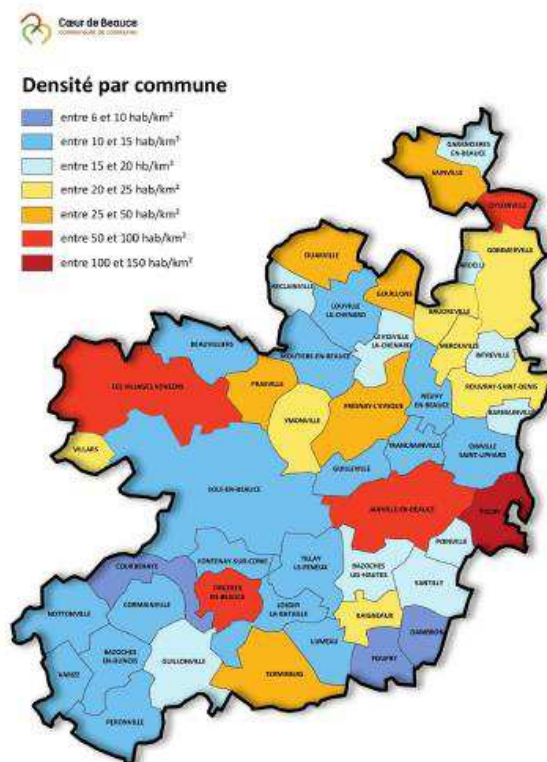


Figure 81 : Densité par commune ; source : INSEE dossier complet CCCB

secteurs des Villages Vovéens et de Janville-en-Beauce cette variation est moindre, respectivement +0.6% et +0.5%.

Le constat de vieillissement interroge aussi directement la problématique de mobilité du territoire, car la perte progressive d'autonomie des personnes nécessite de privilégier l'accès aux pôles de proximité, notamment lorsque les personnes sont situées en périphérie des centres-bourgs.

Par ailleurs, la baisse du nombre de personnes par ménages progresse au fil des années considérant les phénomènes de décohabitation, la baisse du nombre d'enfants par ménage, le vieillissement, la fragilisation des unions et l'augmentation des familles monoparentales.

La taille moyenne des ménages sur le territoire de la CCCB est de 2.45 en 2018 contre 2.5 en 2010. Néanmoins, ce chiffre reste supérieur aux moyennes constatées à l'échelle départementale, régionale et nationale.

D'un point de vue des revenus des ménages, la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian. Le revenu médian par unité de consommation de la CCCB en 2018 est de 21 298 €, ce qui reste supérieur au revenu médian départemental à 20 961€.

Cependant, il existe certaines disparités au sein du territoire intercommunal : il ressort que les communes les plus proches des franges franciliennes bénéficient globalement de revenus plus élevés. A contrario les ménages du secteur d'Orgères-en-Beauce tendent à se paupériser, engendrant ainsi une vulnérabilité plus importante (énergétique notamment).

Une concentration des services de proximité dans les pôles

La communauté de communes Coeur de Beauce dispose d'équipements et services, publics et privés, sur son territoire, situés principalement dans les pôles de centralité et les pôles d'appui. La proximité du territoire avec de grands pôles urbains tels que l'agglomération chartraine ou orléanaise en font néanmoins un territoire très tourné vers l'extérieur (achat d'équipement de la maison, grands centres commerciaux, loisirs, cinéma, ...).

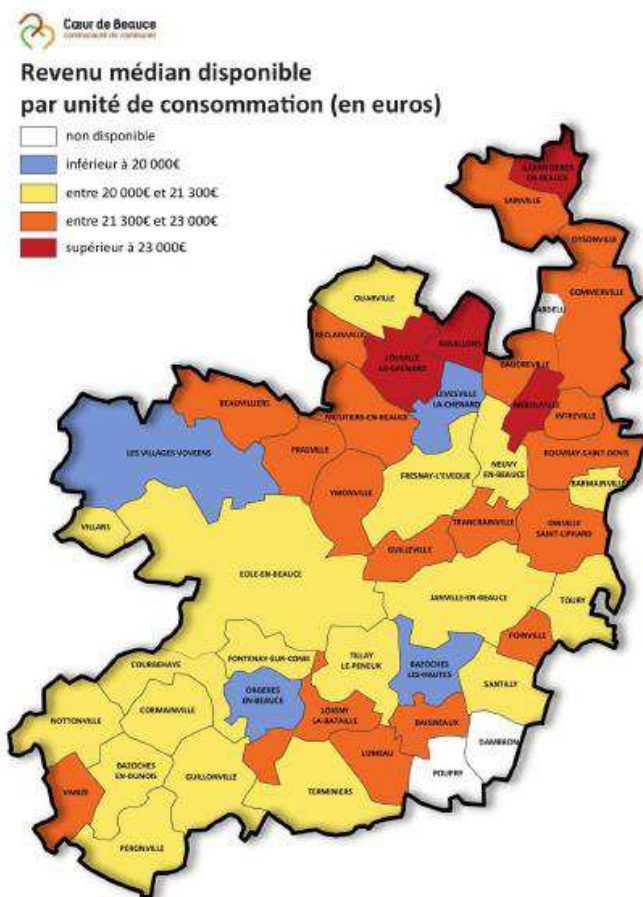


Figure 106 : Le revenu médian sur le territoire de la CCCB ; source : INSEE dossier complet CCCB

Une grande majorité des services de base et d'équipements intermédiaires sont présents sur le territoire Cœur de Beauce (Maison de Services au Public, équipements culturels, sportifs, enfance-jeunesse, écoles, collèges, santé, commerces), mais certains services et équipements sont manquants ou insuffisants pour pouvoir répondre de manière satisfaisante aux besoins des habitants.

Ainsi plusieurs projets sont en cours de réalisation :

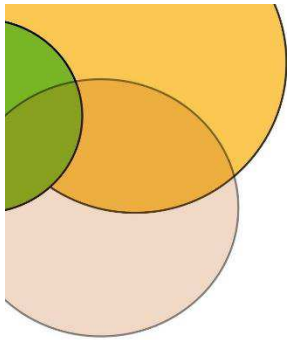
- Un pôle enfance jeunesse à Orgères en Beauce
- 2 nouvelles écoles à Ouarville et à Bazoches en Dunois
- Une salle de conférence au musée de la Guerre de 1870

	CC Cœur de Beauce	
	Nombre d'établissements	Etabl./ 10 000 hab
Equipement culturel de gamme supérieure	1	0,4
Théâtre	0	0
Cinéma	0	0
Cinémobile	3	1,2
Ecole de musique (1 établ. multisite)	3	1,2
Bibliothèque / Médiathèque	6	2,4
Centre d'action sociale	2	0,8
Maisons de service au public	3	1,2
EHPAD	4	1,6
Maison de santé pluridisciplinaires (publiques et privées)	5	2
Crèches	0	0
ALSH	7	2,8
Equipements sportifs	10	4

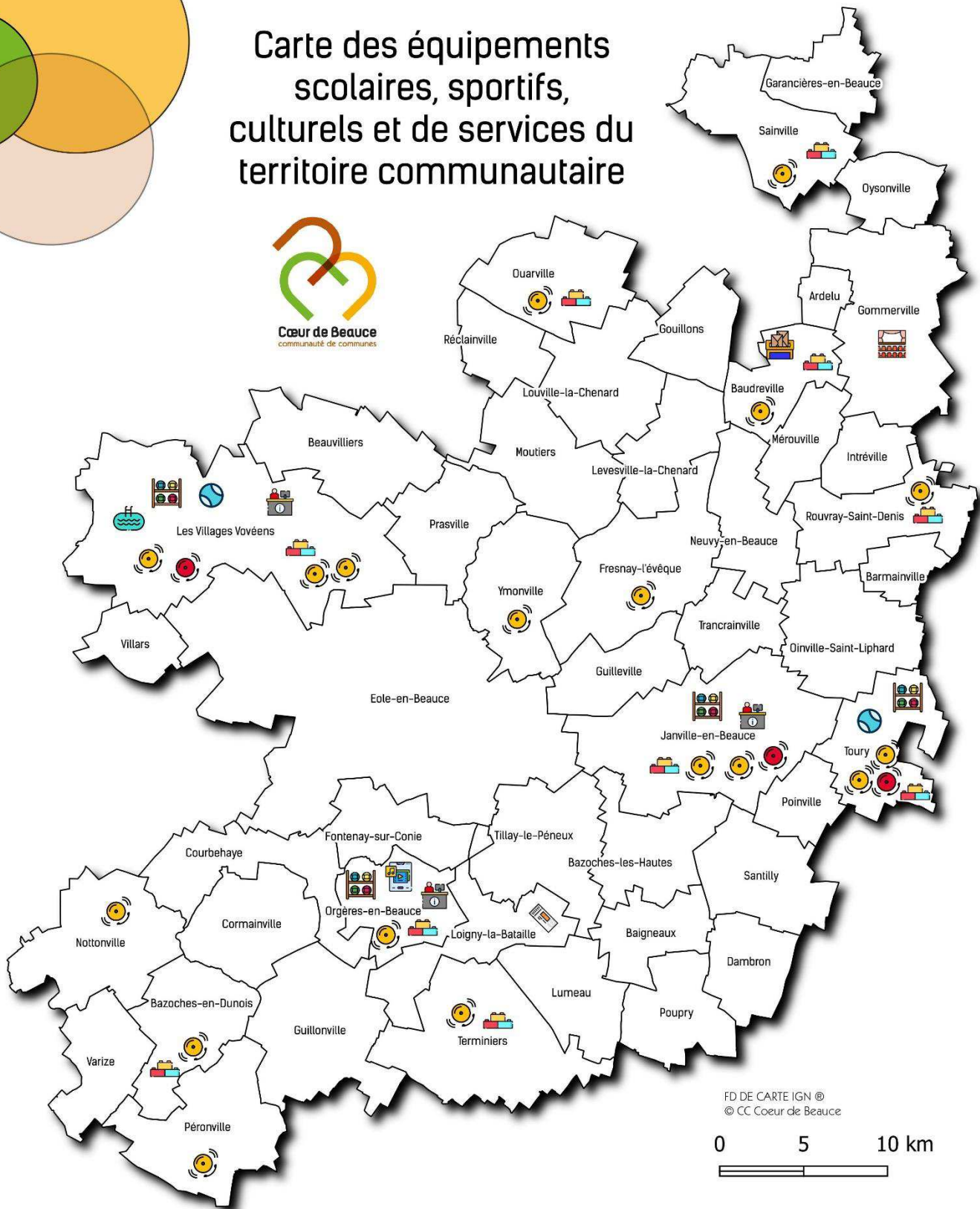
Ou en réflexion :

- Une médiathèque à Les Villages Vovéens
- Des équipements sportifs dans les petites communes et les pôles de centralité (city-stade, pas de tir à l'arc...)
- Un projet de piscine à Janville en Beauce

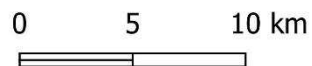
Le territoire ne compte aucun Lycée ni établissement de formation supérieure : après la 3^{ème}, les jeunes sont obligés de poursuivre leur scolarité hors du territoire : Chartres, Orléans, Châteaudun.



Carte des équipements scolaires, sportifs, culturels et de services du territoire communautaire



FD DE CARTE IGN ©
© CC Cœur de Beauce



Equipements scolaires	Equipements sportifs	Equipement culturel et de service
Écoles	Gymnase	Agence postale
Collège	Halle sportive	Maison de service au public
Pôle enfance jeunesse - ALSH	Piscine	Médiathèque
		Musée
		Salle de spectacle

Une démographie médicale fragile.

Depuis 2017, la Communauté de Communes Cœur de Beauce s'est engagée dans une politique de santé. La réalisation d'un diagnostic territorial par l'Observatoire Régional de Santé, a permis de mettre en lumière les problématiques de santé du territoire :

- Désertification médicale grandissante (manque de médecins généralistes, spécialistes...)
- Isolement des personnes âgées et nouveaux arrivants
- Exposition des populations à des sources de pollutions
- Manque de connaissance et d'interconnaissance des professionnels de santé, social, médico-social

Dès lors, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Communauté de communes ont signé le 16 avril 2018 un Contrat Local de Santé d'une durée de 3 ans dont l'objectif principal est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Un nouveau CLS est en préparation pour 2022.

3 grands axes d'actions ont été définis :

Axe 1 : Améliorer le parcours de santé des populations vulnérables (enfants, jeunes, personnes âgées)

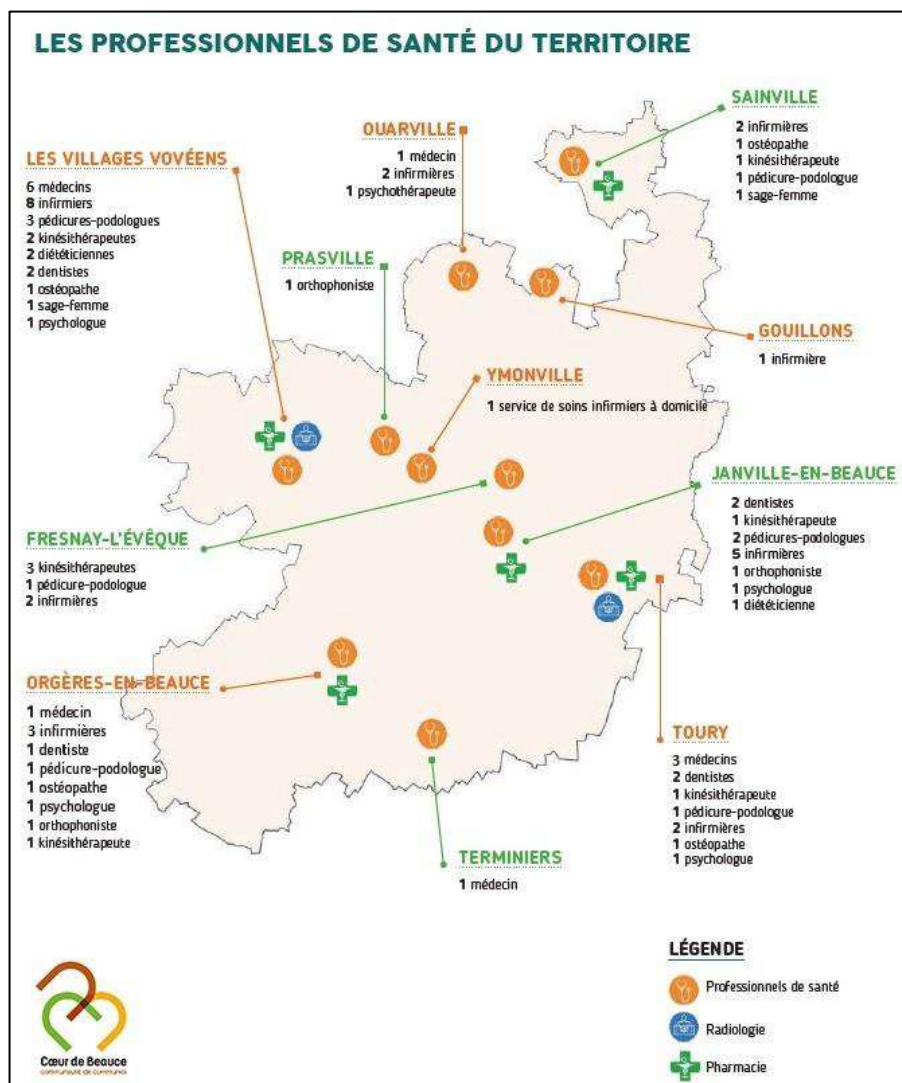
Axe 2 : Promouvoir des environnements favorables à la santé

Axe 3 : Développer l'interconnaissance et la coordination des acteurs et des structures ressources

En 2021, 12 médecins généralistes exercent sur la communauté de communes pour 25 053 habitants soit 48 médecins pour 100 000 habitants alors que la densité moyenne en France s'établit à 182 médecins pour 100 000 habitants (142 en Région Centre - Val de Loire). Ils exercent dans le cadre de maisons de santé pluridisciplinaires (1 communale et 3 intercommunales), mais aussi dans des cabinets privés.

Depuis décembre 2020, tout le territoire intercommunal est classé en zone d'intervention prioritaire ou bien zone d'action complémentaire régionale.

Pour pallier à cette désertification médicale et à l'absence de spécialistes, les professionnels de santé sont amenés à développer des téléconsultations : comme à la pharmacie de Toury ainsi que les téléconsultations à domicile avec les infirmières de Janville-en-Beauce et bientôt Sainville.



Un territoire très dépendant de la voiture

Le diagnostic du Plan de Mobilité Simplifié réalisé en 2019 a mis en évidence la problématique d'un territoire à 3 vitesses :

- Problématique du sud du territoire où se trouve une plus forte population en situation de vulnérabilité (baisse démographique, public âgé surreprésenté/Population, également plus en difficulté financière à l'échelle du territoire)
- Au nord du territoire, une forte représentation du public jeune, généralement plus dépendant en matière de mobilité.
- Localisation majoritaire des emplois à l'extérieur du territoire (Chartres, Orléans, Ile de France) générant d'importants trajets domicile-travail.

Le diagnostic a aussi mis en avant les insuffisances en matière de transport collectif sur Coeur de Beauce :

- Une couverture assurée par le réseau Rémi qui permet principalement un accès à Chartres mais moins performant à destination des autres pôles externes.
- Un transport à la demande (TAD) confidentiel mais qui permet les déplacements occasionnels vers les pôles du territoire.
- Une offre de transport à destination des scolaires, portée par la Régie des transports de la CCCB (en délégation de la Région), qui confère au territoire la maîtrise de ce type de service.
- Trois principales gares de desserte du territoire (Voves, Toury, Château Gaillard) qui profitent à une petite partie des habitants et qui ne bénéficie pas de solutions de rabattement alternatives à la voiture.
- Un projet de ligne ferroviaire performante Orléans-Chartres, toujours en attente
- Une zone blanche importante sur le territoire (secteur d'Orgères-en-Beauce) où les résidents ne disposent d'aucune alternative à la voiture.

Concernant la mobilité douce, le territoire est en retard à l'exception de quelques aménagements cyclables à l'échelle de centre-bourg (Toury notamment).

En effet, les distances importantes à parcourir pour la plupart des motifs de déplacement ne sont pas adaptées au développement de la marche ou du vélo. De même, l'absence d'aménagements dédiés aux modes doux sur le territoire et de document cadre permettant le développement de ces pratiques est aussi un frein.

Cependant plusieurs communes ont engagé une réflexion pour pallier ce retard : Janville-en-Beauce et Toury, Orgères-en-Beauce, Les Villages Vovéens, Beauvilliers...

En fonction des profils des habitants, les attentes en termes de mobilité ne sont pas identiques. Pour le sud du territoire, les attentes sont davantage tournées vers des populations plus âgées en augmentation, à laquelle s'ajoute une décroissance démographique. Ce territoire attend alors davantage un service à la personne tandis que pour les communes plus au nord, bénéficiant d'une population plus jeune, les territoires attendent une desserte vers des équipements dédiés. Cela va de pair avec le développement des services et équipements locaux pour encourager la mobilité douce, de proximité.

Un territoire qui a des atouts culturels et de loisirs.

Le territoire Cœur de Beauce se situe sur l'axe Paris-Châteaux de la Loire ce qui en fait un territoire de passage. L'image également d'une vaste plaine céréalière sans attrait persiste toujours dans l'imaginaire collectif – à tort.

Et pourtant, notre territoire possède des atouts patrimoniaux, culturels, de loisirs qu'il faut valoriser et faire connaître :

- une saison culturelle intercommunale qui s'étoffe d'année en année depuis 2017 autour de la salle de spectacles de l'Eole à Gommerville,
- un musée unique dédié à la guerre de 1870 à Loigny-La-Bataille ; avec un programme d'animations, des conférences de qualité...
- un centre d'interprétation de la Beauce : la Maison du Tourisme Cœur de Beauce à Orgères en Beauce,
- des sites patrimoniaux et de mémoire (Camp de Voves, Château de Villeprévost, Château de Réverseaux, Musée Farcot à Sainville....),
- des moulins à vent – derniers témoins des savoirs faire traditionnels de la meunerie en Beauce
- des espaces naturels pouvant être le support au développement d'activités de pleine nature : plan d'eau, rivière, ...
- des animations culturelles dans les villages : festival de Théâtre itinérant,
- des animations sportives et de loisirs : le Playa Tour qui fédère de nombreuses associations sur le territoire
- ...

CONFORTER LE MAILLAGE ET L'ÉQUILIBRE ENTRE LES POLES DE VIE DU TERRITOIRE LES ENJEUX

- **La multipolarité du territoire et son étendue induisent des modes de fonctionnement spécifiques à chaque secteur avec des logiques de vie et de déplacement distinctes sur ce vaste territoire communautaire (en particulier domicile-travail).**
- **Maintenir et développer les services à la population sur tout le territoire**
- **Prendre en compte et anticiper les évolutions démographiques et de structure des ménages**
- **Adaptation du territoire pour satisfaire les demandes en termes de services, d'équipements, de déplacements....**
- **Développer une mobilité innovante et durable**
- **Renforcer l'attractivité du territoire pour les professions médicales et paramédicales pour réduire la désertification médicale.**
- **Animer le territoire par une offre culturelle diversifiée et de proximité**

LES DYNAMIQUES A VALORISER

- **Une dynamique croissante des pôles principaux (bourgs centre, petites villes de demain...)**
- **Une volonté des communes à dynamiser la vie locale**
- **Un potentiel de développement des activités culturelles et de loisirs sur le territoire**
- **De nouvelles habitudes des habitants (déplacements, consommation...) favorables au local**

1-1 MAINTENIR ET DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION

OBJECTIFS

La multipolarité du territoire induit des modes de fonctionnement spécifiques à chaque secteur avec des logiques de vie et de déplacement distinctes sur ce vaste territoire communautaire. La crise sanitaire a mis en évidence la dépendance de notre territoire vers l'extérieur, mais a aussi révélé une forte capacité de résilience et d'adaptation de la population dans la vie quotidienne : changement des habitudes de consommation (plus locale), augmentation du télétravail, ...

L'objectif est donc de renforcer l'offre de services (y compris médicaux et paramédicaux) et de commerces de proximité afin d'augmenter la résilience de notre territoire, pour le rendre plus attractif pour la population.

ACTIONS

- Poursuivre le maillage des services/équipements de proximité et structurants pour la population (équipements sportifs, de santé, services publics...)
- Encourager l'itinérance des services, des commerces, développer les marchés locaux et accompagner les implantations
- Poursuivre le maillage en équipements scolaires et périscolaires
- Soutenir les pôles de centralité et les pôles d'appui dans leurs projets de développement (Bourg Centre, Petites villes de demain...)

1-2 DEVELOPPER UNE MOBILITE INNOVANTE ET DURABLE

OBJECTIFS

Plusieurs constats ont conduit les élus à engager un plan de mobilité simplifié : absence d'une offre en transport régulier sur le territoire, forte dépendance à l'automobile et autosolisme (+ de 80% des trajets quotidiens domicile-travail en véhicule individuel), éloignement des zones d'emploi, des équipements et des services de la population...

Les actions visent donc à structurer l'offre de mobilité sur tout le territoire et à :

- Faciliter et amplifier les mobilités alternatives
- Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des difficultés de mobilité
- Aménager le territoire au service des mobilités alternatives

ACTIONS

- Mettre en œuvre les actions du Plan de Mobilité Simplifié (covoiturage dynamique, transport à la demande, application Beauce Mobilité...)
- Favoriser la mobilité douce sur tout le territoire
- Lancer la réflexion autour d'un projet de gare autoroutière sur l'A10

1-3 ANIMER LE TERRITOIRE PAR UNE OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS DIVERSIFIEE ET DE PROXIMITE

OBJECTIFS

Depuis 4 ans, la Communauté de Communes Cœur de Beauce met en œuvre avec ses partenaires, une saison culturelle intercommunale et gère différents équipements culturels structurants comme la salle de spectacle de l'Eole, l'école de musique intercommunale, le Musée de la Guerre de 1870, la médiathèque intercommunale. La signature d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire avec le Conseil régional Centre Val de Loire a permis de développer la saison culturelle au fil des années. Cette montée en puissance doit être poursuivie.

L'offre culturelle et de loisirs doit être étendue et diversifiée pour répondre aux attentes des habitants et pour rendre le territoire plus attractif vis-à-vis des territoires voisins.

ACTIONS

- Poursuivre la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (organiser un évènement culturel structurant, faire vivre le patrimoine, ...)
- Accompagner la mise en valeur et l'animation des sites patrimoniaux et de mémoire (Musée de la Guerre de 1870, Camp de Voves...)
- Poursuivre le maillage territorial en équipements culturels (médiathèques, école de musique, salles polyvalentes et culturelles...)
- Promouvoir le sport à travers un évènement sportif intercommunal en lien avec les associations locales

ORIENTATION N°2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE

Qu'il soit à dominante rurale ou urbaine, chaque territoire est aujourd'hui confronté aux enjeux de la transition écologique, à la nécessité d'adapter son fonctionnement aux stratégies liées à la préservation des ressources, de l'environnement et des économies d'énergie.

La crise sanitaire que nous traversons depuis 1 an et demi et les mesures de restriction qui l'accompagnent, ont entraîné des réflexions sur la qualité de vie de chacun en ville comme dans les petits bourgs. Cela amène les décideurs locaux à repenser les politiques publiques et l'aménagement de leur territoire pour prendre en compte les évolutions dans les modes de déplacements, de travail, de consommation.

Au cours et à la suite de cette crise, une série de constats a émergé, parfois très ou trop rapidement, parmi lesquels :

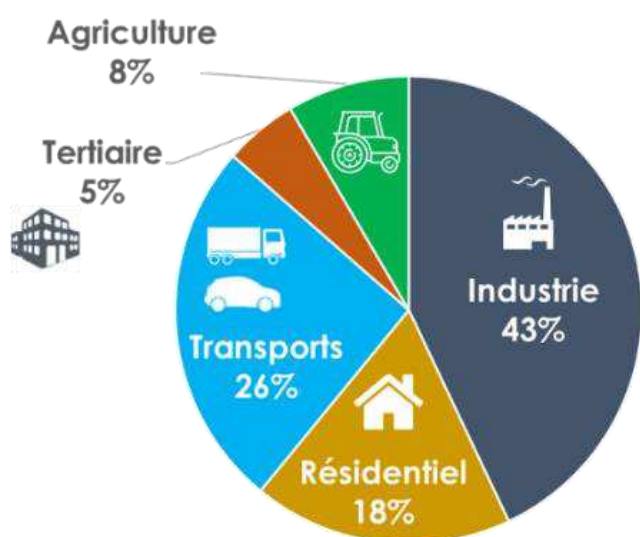
- La densité urbaine considérée comme amplificatrice de la propagation de l'épidémie,
- Le manque d'accès à la nature alors que les parcs et jardins étaient fermés,
- La difficulté d'accès aux services,
- Les défauts de qualité du logement,
- Le télétravail qui bouscule les habitudes ...

Tous ces constats portent sur le cadre de vie et sur la capacité de résilience des villes et des territoires. Cœur de Beauce n'y échappe pas et doit orienter son accompagnement en faveur des transitions écologique, agricole, alimentaire et numérique.

Un territoire consommateur d'énergie et émetteur de GES mais résolument tourné vers une production d'énergies renouvelables.

Depuis 2017, la Communauté de Communes Cœur de Beauce a engagé l'élaboration de son PCAET qui sera arrêté définitivement à l'automne 2021.

Il ressort du profil climat énergie du territoire, que la consommation énergétique sur le territoire est dominée par 3 secteurs particulièrement consommateurs :



➡ Un tissu industriel bien **implanté** :

9 zones d'activités (dont certaines en cours de création).

Des industries **importantes** mais chiffre à pondérer du fait de la fermeture de la sucrerie de *Toury* en 2020.

➡ Un territoire traversé par l'A10, la RN154 et la RD2020,

à proximité immédiate de l'Île de France engendrant des **flux automobiles importants** et des **trajets domicile-travail** importants.

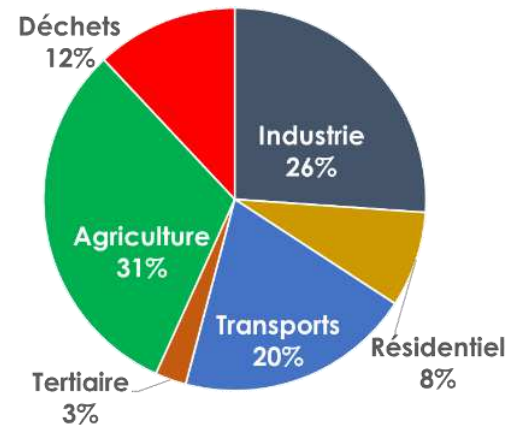
➡ Un **parc bâti ancien** (50% des logements construits avant 1970) et **énergivore** (50% des logements ont

étiquette DPE E, F ou G). À mettre en relation avec la part importante de maisons individuelles (90%).

- ➔ **58%** des émissions du territoire sont des GES énergétiques résultant de la **combustion d'énergies fossiles**
- ➔ L'agriculture est fortement émettrice de Protoxyde d'Azote (N₂O) du fait de l'utilisation d'engrais et de Méthane (CH₄).



Un habitant de Cœur de Beauce émet en moyenne 15.4 tCO₂eq/(hab.an) contre 7.4 au niveau national.



Par ailleurs, le mix énergétique du territoire est principalement dominé par les énergies fossiles (72%), alors que le bois tient une place très faible (4%), conséquence du peu de gisement sur le territoire.

Une nouvelle OPAH pour l'amélioration du parc de logements privés, notamment en matière énergétique.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a été mise en œuvre entre 2015 et 2020, pour permettre la réalisation de travaux dans le parc de logements privés. Sur cette période, ce sont 190 projets qui ont été concrétisés en matière de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et de développement de l'offre locative. La dynamique croissante du nombre de projets réalisés sur le territoire a suscité l'intérêt d'engager une nouvelle OPAH dans la continuité de la précédente.

Une étude préalable au renouvellement de l'OPAH, réalisée en 2020, a permis de mettre en exergue les caractéristiques des logements sur le territoire et de confirmer les enjeux locaux à poursuivre et accentuer les engagements de la collectivité en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Un potentiel de ménages à mobiliser élevé

Sur le plan sociodémographique, ce sont **41% des ménages, soit 3 250 ménages éligibles aux aides de l'ANAH**, c'est-à-dire à un accompagnement dans le cadre de l'OPAH (sous conditions de ressources).

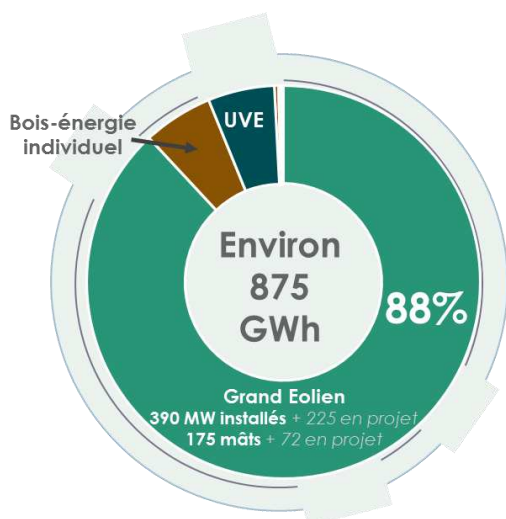
Le vieillissement de la population (**1 habitant sur 5 a plus de 65 ans, et la part des plus de 75 ans est surreprésentée** en comparaison avec les valeurs départementales) nécessite d'anticiper les effets de la perte d'autonomie et de permettre le maintien à domicile des personnes âgées en adaptant les logements.

La précarité énergétique touche près de 5% des ménages. Il s'agit de la difficulté de satisfaire ses besoins en énergie due aux ressources ou au logement. Cette donnée est supérieure à la part départementale de 3,8%. Le dispositif s'oriente en premier lieu vers les ménages propriétaires les plus précaires aux ressources qualifiées de modestes et très modestes selon les plafonds de ressources fixés par l'ANAH.

Un parc de logement ancien

Sur les 10 231 logements qui composent le parc privé sur le territoire, **8 900 logements soit près de 9 logements sur 10 sont mal-isolés** (étiquette D et au-delà) et nécessitent des travaux d'amélioration énergétique. Parmi les logements « mal-isolés », **3 500 logements soit 33% des logements sont considérés comme des passoires thermiques (étiquettes F-G)**, ce qui engendre des dépenses de chauffage élevées.

Un territoire résolument tourné vers la production d'énergie renouvelable.



La production d'énergie à partir de sources renouvelables est déjà grandement excédentaire sur le Cœur de Beauce grâce notamment à la production éolienne sur le territoire.

L'éolien s'est fortement développé depuis 2005, avec la présence de 34 parcs éoliens qui produisent au total plus de 600 GWh/an d'énergie électrique. D'autres parcs éoliens sont en projets ou en construction, de telle sorte que la production d'électricité éolienne sur le territoire pourrait dépasser 1 TWh/an rapidement.

875 GWh, c'est l'équivalent de **71%** de la consommation d'énergie du Cœur de Beauce produite de façon renouvelable ! (moyenne nationale de 14 %).

Tous les projets de construction portés par la communauté de Communes (école, pôle enfance...) comportent une réflexion sur le système de chauffage grâce aux énergies renouvelables : souvent l'installation géothermique (sur sonde ou non) est retenue.

Les potentiels de développement des EnR à l'horizon 2050 :

Le territoire possède des potentiels de développement d'autres formes d'EnR, en particulier solaire photovoltaïque et biogaz.



ÉOLIEN
3 TWh

L'électricité *éolienne* est prédominante sur le territoire. Les projets actuels prévoient d'amener le nombre de mâts au-dessus de 200 et d'ajouter 45 GWh de productible, pour une production totale de 1,2 TWh.

Un point de vigilance doit cependant être pris en compte : le risque de saturation du paysage et les vues lointaines sur la cathédrale de Chartres qui doivent être préservées (cet enjeu concerne essentiellement la partie Nord du territoire). Les enjeux environnementaux doivent également être considérés dans ce cadre avec la présence notamment de zones Natura 2000.



PHOTOVOLTAÏQUE
230 GWh

L'électricité *photovoltaïque* est amenée à se développer, en particulier sur les *grandes toitures industrielles* qui représentent 35% du gisement et sur les bâtiments agricoles principalement (90% des projets de hangars sont aujourd'hui porteurs de panneaux photovoltaïques).

Il n'y a pas encore de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire du cœur de Beauce. Toutefois, compte tenu du potentiel agronomique des sols et de l'orientation agricole affirmée du territoire, les fermes solaires ou centrales photovoltaïques ne devront pouvoir s'implanter que sur des espaces sans enjeux agricoles et environnementaux.



BOIS-ÉNERGIE
35 GWh

Il y a peu de forêts sur le territoire en lui-même, cependant des ressources sont présentes sur les EPCI limitrophes qui peuvent devenir des sources d'approvisionnement locales de projets *bois-énergie* supplémentaires. Mais des freins techniques persistent sur certaines installations de chauffage collectif au bois.



SOLAIRE THERMIQUE
35 GWh

Une part des besoins en eau chaude sanitaire peut être couverte par les *chauffe-eaux solaires thermiques*.



MÉTHANISATION
180 GWh

La production de *biogaz* devrait permettre de remplacer une grande part du gaz naturel. La présence d'activités agricoles et de l'usine de valorisation des déchets à Ouarville représente une opportunité de valoriser les matières organiques sous forme de biogaz.

Au vu des ressources, il y aurait la possibilité d'implanter plusieurs méthaniseurs. Sur Cœur de Beauce, une unité de méthanisation agricole est en fonctionnement depuis le début de l'année 2021 à Varize. Deux autres projets sont en cours : un porté par des agriculteurs à Prasville et un autre projet porté par l'entreprise La Ferme des Arches à Terminiers. Ces méthaniseurs seront alimentés par des intercultures non alimentaires et pour certains par les déchets de restauration collective, déchets verts...

Les déchets du territoire (et au-delà) sont collectés par 3 Syndicats d'Ordures ménagères :

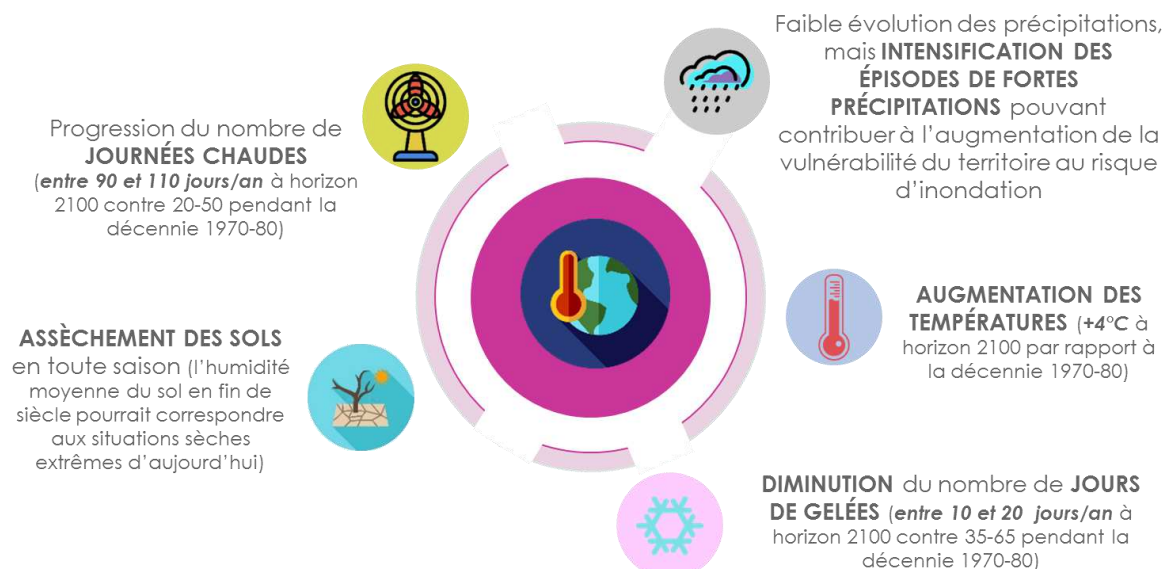
- le SICTOM de la Région d'Auneau pour 30 communes
- le SIRTOM de la Région d'Artenay pour 14 communes
- le SICTOM de Châteaudun pour 4 communes.

L'usine d'incinération située à Ouarville, produit annuellement 50 GWh d'électricité et a un poids important en terme d'émissions de GES et de polluants atmosphérique sur le territoire. Cependant cela doit être pondéré par la production d'énergie qui en découle et le potentiel de valorisation de la chaleur fatale produite. Depuis début 2021, un projet de serre maraichère (production de tomates cerises) est en construction à côté de l'incinérateur, pour récupérer la chaleur fatale et ainsi chauffer toute l'année les serres.

Une vulnérabilité au changement climatique à prendre en compte

La vulnérabilité au changement climatique est définie comme « la propension ou la prédisposition à être affecté de manière négative par les changements climatiques.

Il s'agit d'un enjeu important à prendre en compte pour renforcer **l'ADAPTATION & LA RÉSILIENCE** du territoire.



Une agriculture en transition et en constante adaptation

Le territoire Cœur de Beauce représente 20 % de la surface agricole utile de l'Eure-et-Loir. 91 % de la superficie de la Communauté de Communes est dédiée à l'agriculture, soit environ 90 323 ha.

La surface agricole utile (SAU) est composée à 99% de terres arables utilisées essentiellement pour les grandes cultures. L'agriculture est essentiellement céréalière (68% des terres labourables). L'irrigation est un des piliers du développement agricole de la Beauce et a permis notamment l'implantation de cultures à forte valeur ajoutée et permettant une diversification (pomme de terre, oignon...).

Cependant depuis une dizaine d'années, la diversification des exploitations agricoles se développe de plus en plus. La crise sanitaire a amplifié ce phénomène avec notamment, un retour des jeunes sur l'exploitation familiale pour diversifier les productions et développer les circuits courts (graines de courges, pâtes, farine, pain, maraichage, plantes médicinales et aromatiques, distributeurs automatiques de produits locaux ...).

Néanmoins, si le territoire est bien couvert par les unités aval concernant le conditionnement de pomme de terre et oignons (Parmentine, Pom' Alliance, Ferme des Arches...), il ne compte aucune conserverie/légumerie. Un projet de légumerie est à l'étude sur la commune de Beauvilliers, porté par une exploitation agricole.

En lien avec les changements climatiques constatés et de plus en plus marqués, on note des répercussions directes sur les cultures : de nouvelles productions jusque-là réservées à des territoires plus au sud voient le jour : lavandin, amandiers, vigne... l'agriculture beauceronne s'adapte à ces nouvelles conditions climatiques.

L'agriculture Biologique et les circuits courts en plein essor.

Depuis 2010, Cœur de Beauce connaît un essor de l'Agriculture Biologique sur la partie amont et aval de la filière : en 2019 on dénombrait 34 producteurs, 7 transformateurs et un distributeur certifiés Bio. Soit environ 3% de la SAU du territoire dédiée à l'Agriculture Biologique (3 154 ha).

Ces surfaces sont réparties en majeure partie sur des productions grandes cultures (céréales, protéagineux et oléagineux). On compte aussi 5 exploitations en maraichage biologique dont un jardin de Cocagne - le Jardin Solibio à Voves – qui est une structure d'insertion par le maraichage. On compte aussi une cueillette à Louville la Chenard qui propose des légumes et fruits à cueillir directement sur place.

Le territoire Cœur de Beauce offre désormais une gamme de produits très diversifiée que ce soit en agriculture conventionnelle ou biologique.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Cœur de Beauce a engagé il y a plus de 4 ans, un travail de fonds sur la valorisation des circuits courts, en lien avec le Pays Dunois. Ce travail entrepris avec les agriculteurs et producteurs, a conduit à l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) qui a été reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en mars 2021.

Ce PAT vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire, en rapprochant notamment producteurs et consommateurs. Il vise aussi à favoriser une alimentation saine, durable et locale pour le plus grand nombre.

Dans ce cadre, une réflexion autour de l'approvisionnement des cantines scolaires va être engagée pour proposer des repas préparés au maximum avec des produits locaux et aussi pour réduire le gaspillage alimentaire. L'étude de faisabilité d'une cuisine centrale est en projet.

Un territoire 100% fibré en 2022 et une couverture en téléphonie mobile à améliorer.

La crise sanitaire de la COVID 19 a accéléré des tendances déjà présentes et a fait émerger d'autres perspectives de développement des usages numériques dans le quotidien des Français : télétravail, démarches administratives, e-santé, e-commerces, apprentissages en ligne, divertissement....

Pour répondre aux enjeux autour du très haut débit, le département d'Eure et Loir a adopté en 2010 le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) dont la mise en œuvre a été confiée au Syndicat Mixte Ouvert « Eure et Loir Numérique ». Les travaux en cours permettront à tout le territoire Cœur de Beauce d'être raccordé à la fibre optique dans le 1^{er} semestre 2022.

Plusieurs points d'accès numériques sont disponibles sur le territoire dans les Maisons de Services au Public principalement pour les démarches administratives et la recherche d'emploi, en officine pour la télémédecine (Tourey), des bureaux pour le télétravail sont disponibles à Voves (MSAP) et prochainement à Janville-en-Beauce.

La couverture en téléphonie mobile doit être améliorée dans certains secteurs du territoire (zones blanches).

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE LES ENJEUX

- **Accélérer la transition énergétique du territoire**
- **Réduire les consommations énergétiques et notamment sur l'habitat et les déplacements pour réduire la précarité énergétique des ménages (isolation des logements grâce à l'OPAH, ...)**
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liés aux activités du territoire (agriculture, industrie)**
- **Accompagner la transition agricole et alimentaire**
- **Accélérer la transition numérique**

LES DYNAMIQUES A VALORISER

- **Un Plan Climat Air Energie Territorial en cours (arrêt prévu fin 2021)**
- **Un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME en cours d'élaboration (référentiels Cit'ergie et Economie Circulaire)**
- **Un Projet Alimentaire de Territoire qui vient d'être engagé (avril 2021)**
- **Une OPAH qui vient d'être relancée (juin 2021)**
- **Une couverture du territoire 100% fibré d'ici 2022**
- **Le développement massif des usages numériques accentués par la crise sanitaire**

STRATEGIE / AMBITION 2030

2-1 ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

Cette ambition s'articule autour de 3 programmes :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial Cœur de Beauce comporte 39 actions dans les domaines suivants :
 - Parc bâti et cadre de vie : 9 actions
 - Transports : 14 actions (celles du Plan de Mobilité Simplifié)
 - Industrie : 2 actions
 - Agriculture et sylviculture : 5 actions
 - Déchets : 4 actions
 - Energies renouvelables et de récupération : 5 actions

L'objectif sera de mettre en œuvre toutes ces actions dans le temps du mandat et en lien avec les partenaires (ADEME, SICTOM, Chambres consulaires...).

- L'engagement de la collectivité dans un **Contrat d'Objectifs Territorial** avec l'ADEME permettra particulièrement d'accélérer la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'énergie (Cit'ergie) et de l'économie circulaire.
- **L'OPAH 2021-2026** avec des objectifs à la hausse : réhabilitation de 348 logements en 5 ans, ce qui concerne 10 % des ménages propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH résidant dans le parc privé.

ACTIONS

- Engagement dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME
- Plan isolation des bâtiments publics
- Accélérer la rénovation énergétique des logements (Isolation et diminution de la vacance des logements (OPAH)
- Encadrer avec les communes le développement des énergies renouvelables
- Encourager la réduction des déchets

2-2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU TRRITOIRE

OBJECTIFS

Dans le cadre du PCAET et du PAT Beauce Dunois, l'objectif poursuivi est le soutien à une agriculture de proximité, non délocalisable, créatrice d'emploi et accessible à tous. Des évolutions doivent également être engagées dans la restauration collective et notamment dans les restaurants scolaires gérés par la communauté de communes pour pouvoir proposer des repas avec des ingrédients issus des productions du territoire.

ACTIONS

- Définition du Programme d'actions du PAT et mise en oeuvre
- Soutenir les projets de diversification alimentaire des agriculteurs et les filières locales
- Etudier la faisabilité d'une cuisine centrale à l'échelle Cœur de Beauce

- Lutter contre le gaspillage alimentaire

2-3 ACCELERER LA TRANSITION NUMERIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS

Avec un territoire quasi fibré à 100% en 2022, l'évolution très rapide des usages numériques due à la crise sanitaire et l'étendue du territoire qui ne permet pas de proposer des accueils en présentiel partout, la communauté de communes doit promouvoir et développer ces usages auprès d'un large public.

Notamment dans les domaines de la santé (télémédecine), des services publics, du travail (télétravail, co-working, fabriques de territoire...), de la mobilité...

Une attention particulière sera également portée à la couverture en téléphonie mobile pour résorber les zones blanches encore persistantes.

ACTIONS

- Achever le déploiement de la fibre sur le territoire et la couverture en téléphonie mobile
- Accompagner l'évolution numérique
- Promouvoir et faciliter le télétravail, le co-working, les Tiers lieux...

Une population active dépendante des bassins d'emplois voisins

Fin 2018, le territoire de la communauté de communes comptait 771 établissements actifs répartis presque à part égale entre la sphère productive et la sphère présenteielle* :

Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2018				
	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	771	100	5 817	100
Sphère productive	394	51,1	3 426	58,9
<i>dont domaine public</i>	0	0	0	0
Sphère présenteielle	377	48,9	2 391	41,1
<i>dont domaine public</i>	81	10,5	808	13,9

Source : Insee, Flores (Fichier LLocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

* Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

* Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Comparée au département, la communauté de communes Cœur de Beauce connaît une évolution du taux de création d'entreprises légèrement plus faible sur les dernières années (12,1% en moyenne sur la CCCB contre 13,4% sur le département).

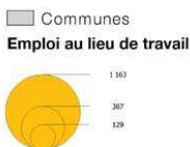
En 2017, le territoire de la CCCB comptait 14 878 personnes en âge de travailler (15-64 ans) pour 7 160 emplois, soit environ un emploi pour 2 actifs. Le chômage s'élevait à 10.6 % et est en constante évolution depuis une dizaine d'année. Les femmes sont plus touchées que les hommes, ainsi que les 15-24 ans.

Concernant la répartition de l'emploi sur le territoire, plus de la moitié de ces derniers se situent dans les 5 villes pôles (53%).

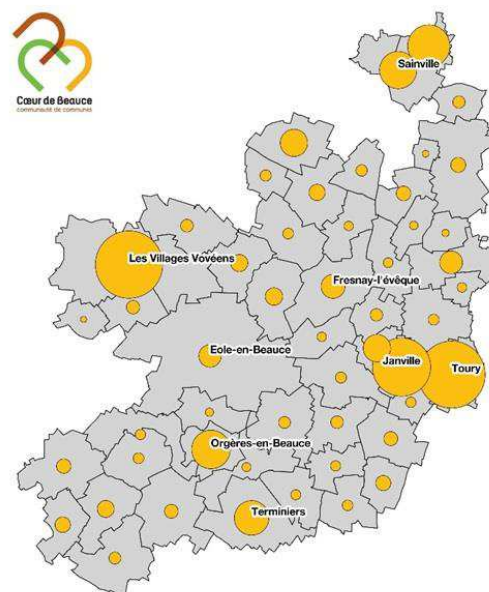
Effectivement ces communes regroupent l'essentiel de l'offre de commerces et services, ainsi qu'une bonne partie de l'offre en foncier économique (Zones d'activités économiques).

L'emploi au lieu de travail sur la Communauté de Communes Cœur de Beauce en 2017

Légende



Source : BD TOPOIGN 2017 © - BD Population active - Emploi - chômage - 2014- INSEE
Réalisation : CCCB 02/2018



Un territoire impacté par les flux domicile-travail

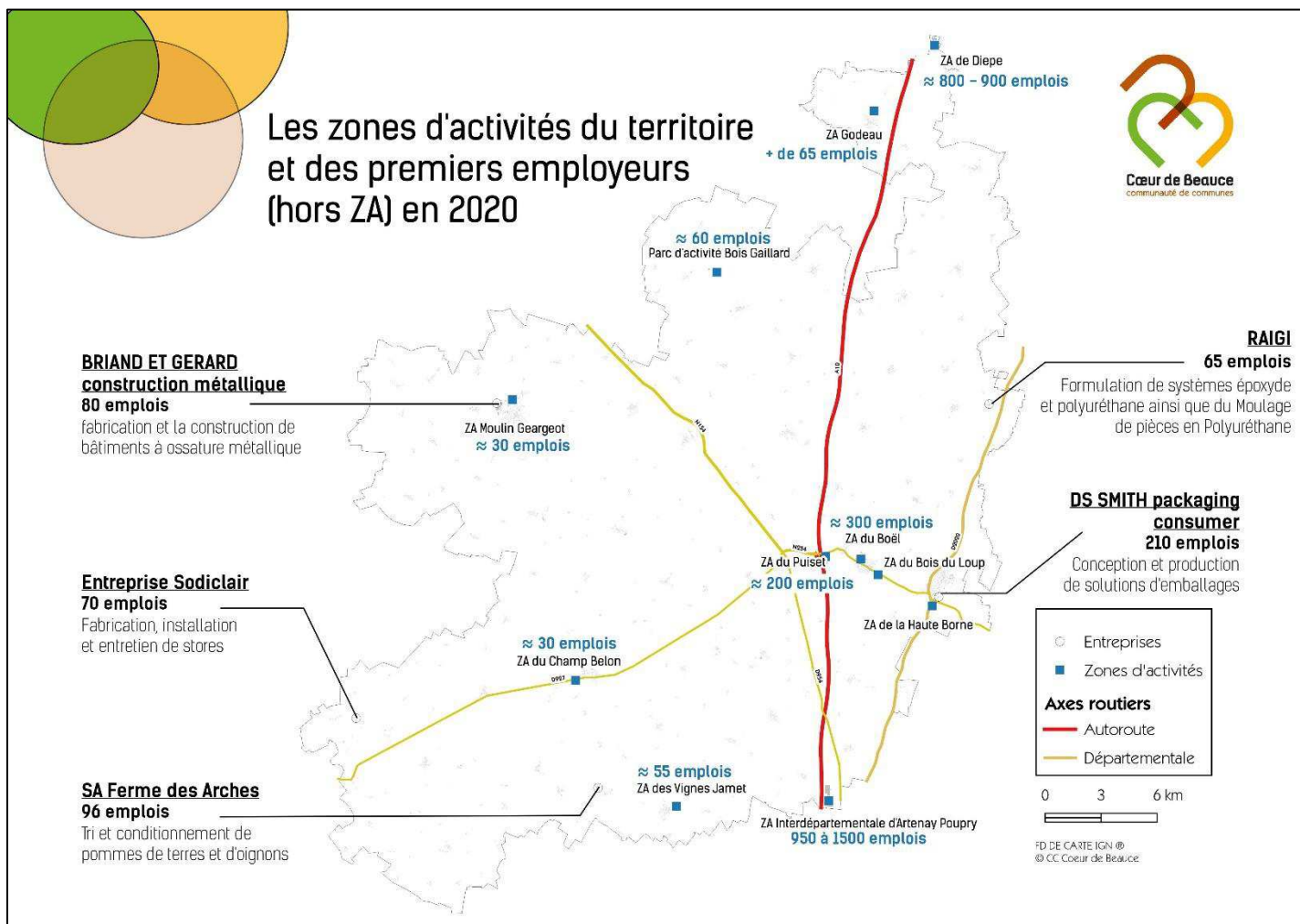
En matière de mobilité, le territoire est fortement impacté par son positionnement géographique. Les mobilités domicile-travail sont nombreuses. A l'échelle de la CCCB, ce sont plus de 7000 actifs qui quittent chaque jour le territoire pour travailler sur les bassins d'emplois voisins ou sur la région parisienne (soit près de 60% des actifs résidents). Les flux d'actifs se dirigent vers les grands pôles d'emplois voisins (Région parisienne, Chartres, Orléans). A noter également que le territoire attire aussi un certain nombre d'actifs (2524 actifs), qui occupent plus du tiers des emplois qu'offre le territoire.

Un territoire avec des spécificités économiques à conforter

Cœur de Beauce se caractérise par cinq activités prépondérantes qui font sa réputation :

- **L'agriculture** : il s'agit de l'activité économique la plus représentative de la Beauce cependant elle ne comptabilise que 14% des emplois locaux pour 146 établissements actifs.
- **La logistique** : 2 grands pôles logistiques sur le territoire à Poupry et Garancières-en-Beauce qui continuent à se développer
- **L'industrie** : avec quelques fleurons comme les entreprises RAIGI à Rouvray St Denis, Rassinoux à Terminiers, DS SMITH PACKAGING CONSUMER à Toury, Briand Gerard à Voves...qui sont aussi les entreprises les plus pourvoyeuses de main d'œuvre sur le territoire. A noter que la fermeture de la sucrerie de Toury en 2020 a fortement impacté l'emploi sur le territoire avec 128 licenciements.
- **Le machinisme agricole** : établissement Pommier à Eole en Beauce, Maupu a Janville-en-Beauce, Depussay à Terminiers...
- **Le conditionnement de légumes** : Parmentine à Voves, Pom Alliance à Janville-en-Beauce, la Ferme des Arches à Terminiers...

La CCCB gère 10 zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire sur son territoire qui ont permis l'implantation ou le développement d'entreprises / activités. Actuellement, les possibilités d'accueil d'entreprises dans ces ZA sont très limitées : sur les 10 ZA seuls 11.31 ha sont disponibles.



Un tissu artisanal bien repart sur le territoire mais des commerces concentrés dans les pôles de centralité et d'appui.

57 % des établissements actifs sur Cœur de Beauce sont issus du secteur Construction et Commerce-transports-services.

L'artisanat et le BTP maillent l'ensemble du territoire. La quasi-totalité des communes accueillent au moins 1 entreprise sur leur périmètre. On retrouve cependant une densité plus forte sur les pôles du territoire : Janville-en-Beauce, Toury, Les Villages Vovéens, Sainville, Orgères-en-Beauce.

L'activité commerciale quant à elle, s'appuie essentiellement sur le commerce de proximité : boulangerie, boucherie, épicerie. Le réseau des GMS alimentaires est assez peu représenté : 3 GMS à Voves, 2 à Janville-en-Beauce, 2 à Toury et aucune sur le secteur d'Orgères-en-Beauce. A noter que le réseau des commerçants ambulants est bien présent sur le territoire et permet notamment de proposer des produits inexistantes comme la poissonnerie. Ce maillage de commerces ambulants, permet également de desservir les plus petites communes qui sont éloignées des pôles. Cela constitue une spécificité du territoire Cœur de Beauce et un service apprécié par la population plus âgée. Il y a donc un enjeu fort à maintenir – voir à développer (grâce au numérique) - ces services de proximité dans les petites communes.

En ce qui concerne l'animation commerciale, il n'existe plus aucune UCIA sur le territoire. Il conviendrait de réfléchir à l'échelle des pôles et de l'ensemble du territoire à en engager une réflexion sur l'animation et la mise en réseau des commerces pour créer une dynamique dans les bourgs mais aussi dans les petits villages avec la création de marchés par exemple.

CONFORTER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE LES ENJEUX

- **Soutenir et développer les activités commerciales sédentaire et non sédentaire**
- **Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises**
- **Améliorer l'accompagnement à la création d'entreprises ou à leur développement, développer la promotion économique du territoire.**
- **Lier attractivité économique et attractivité résidentielle en réfléchissant conjointement les deux**

LES DYNAMIQUES A VALORISER

- **Un dispositif d'aide aux TPE/PME : APPUI**
- **Des potentiels de développement dans les bourgs notamment par de la requalification de friches**
- **Des dynamiques de revitalisation des pôles de centralité avec Bourg centre et Petites Villes de Demain**
- **Un tissu artisanal et commercial de proximité**
- **Des entreprises « locomotives » à faire valoir**

3-1 SOUTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES

OBJECTIFS

Les commerçants de proximité, les artisans et les indépendants ont été très durement impactés par la crise du covid-19. C'est pourquoi des dispositifs d'aides ont été mis en place rapidement par la Région Centre Val de Loire, la Banque des Territoires (Renaissance) et la communauté de communes apporte également son soutien au travers du dispositif d'aide aux TPE/PME (APPUI).

Par ailleurs, plusieurs dynamiques de revitalisation des pôles de centralité sont en train de se mettre en place dans le cadre de deux politiques :

- Bourgs Centres, initié par le Département d'Eure et Loir et qui concerne dans un 1^{er} temps Les Villages Vovéens, Toury et dans un second temps Janville-en-Beauce et Orgères-en-Beauce
- Petites Villes de Demain, initié par l'Etat et qui concerne Toury et Janville-en-Beauce

Cependant, ces politiques ne doivent pas occulter les dynamiques qui pourraient émerger dans les villages, quelle que soit leur taille. C'est pourquoi il est important de soutenir les activités commerciales, artisanales et de services sur l'ensemble du territoire Cœur de Beauce pour maintenir un maillage de proximité.

En lien également avec le PAT, une synergie entre les commerçants et les producteurs locaux devra être trouvée pour valoriser les savoir-faire locaux et faciliter la commercialisation des produits locaux.

ACTIONS

- ➔ Renforcer le dispositif APPUI pour les TPE/PME
- ➔ Soutenir le maintien, la création ou la reprise de commerces sur le territoire
- ➔ Accompagner les projets de revitalisation des centre bourgs (animation commerciale...)

3-2 FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES

OBJECTIFS

La Communauté de Communes Cœur de Beauce joue un rôle d'aménageur et de promoteur en matière de foncier économique. Sur les 10 ZA d'intérêt communautaire, seulement 11 ha sont disponibles à la vente.

L'enjeu est donc de pouvoir valoriser ou réhabiliter du foncier existant (friches commerciales, industrielles...) pour créer de l'activité économique. L'objectif affiché étant d'augmenter la part d'employabilité au lieu de résidence. Cela croise aussi l'enjeu de la mobilité afin de limiter les trajets domicile-travail.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables devrait permettre la création d'entreprises notamment dans le secteur du photovoltaïque ou de l'hydrogène vert.

ACTIONS

- ➔ Accompagner l'implantation d'entreprises et le développement de filières économiques
- ➔ Requalification de friches industrielles ou urbaines

ORIENTATION N°4 : UN ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES A PRESERVER ET A AMENAGER

Une identité rurale à développer

L'identité paysagère du territoire Cœur de Beauce repose essentiellement sur 2 grande entités :

- La plaine céréalière très ouverte
- Les vallées de la Conie plus confidentielles

Cette double identité paysagère engendre une variété de constructions et de milieux naturels qui constituent une richesse à valoriser.

Les points de ponctuation du paysage de plaine – qui font son identité - sont :

- Les châteaux d'eau, implantés pratiquement dans chaque commune,
- Les pylônes électriques en réseau serré autour du vaste transformateur de Dambron, traversent de part en part le territoire quasiment en lignes droites.
- Les éoliennes, qui culminent à plus de 100 mètres de hauteur et forment parfois de grands ensembles sans pour autant toujours dégager une cohérence dans leur disposition.
- Les silos, comme ceux de Voves, Fains-la-Folie, Orgères, Péronville ou Gommiers forment à leur tour des masses impressionnantes.
- Les villages organisés autour de l'église et de la mare auxquels s'ajoutent les écarts (hameaux) très nombreux.
- Les ouches autour des villages et les alignements d'arbres

D'autre part, la Conie constitue la vallée principale qui draine une grande partie de la communauté de communes. Ou plutôt, plusieurs vallées sèches convergent progressivement vers Nottonville au lieu-dit la Goure de Spoy, bras de Viabon, bras de Cambrai puis Conie de Péronville. Il ne s'agit pas d'une rivière au sens traditionnel, mais plutôt d'une résurgence de la nappe phréatique de Beauce.

Un territoire riche de réservoirs de Biodiversité

Les milieux naturels de Cœur de Beauce ont été cartographiés dans la **Trame Verte et Bleue** et répertoriés en 10 sous-trames, parmi lesquelles 3 sous-trames principales ont été identifiées :

➔ Sous-trame bois

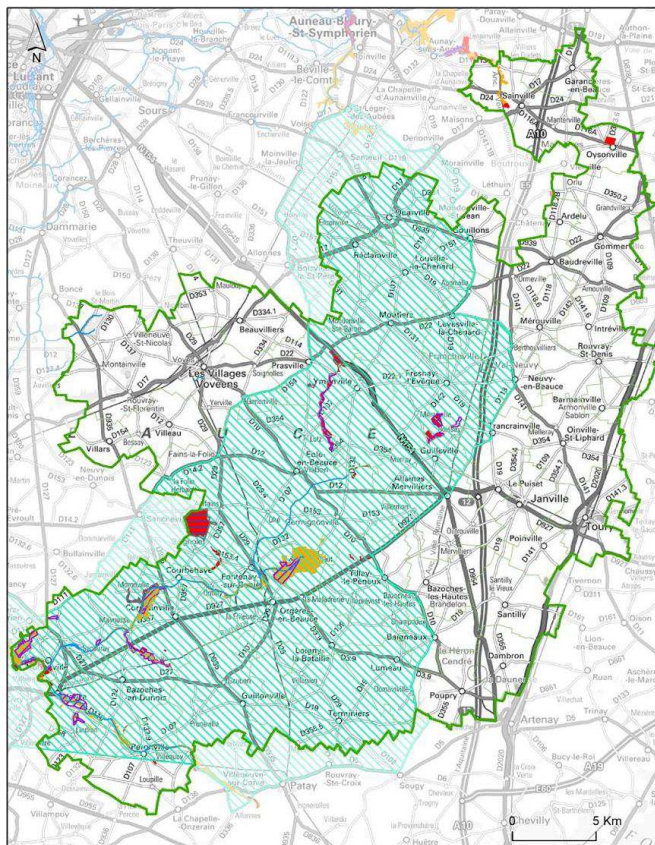
Bien que ponctuels et de taille modeste (surtout localisés dans la partie sud du territoire et la vallée de la Conie), les boisements jouent un rôle essentiel à l'échelle du territoire. Ces réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors écologiques (petits boisements, arbres, haies ...) qui permettent aux espèces associées de se déplacer.

➔ Sous-trame pelouses calcaires

On les retrouve essentiellement le long des vallées humides de La Conie et sur la commune de Tillay-le-Péneux.

➔ Sous-trame cours d'eau et milieux humides

Les 2 bras de La Conie sont identifiés à ce titre. A leurs abords sont cartographiés des milieux humides jouant le rôle de corridors pour les espèces inféodées (roselières, marais...) mais aussi tout le réseau de mares privées et publiques (plus d'une centaine sur Cœur de Beauce) qui font l'objet d'un plan d'animation spécifique à l'échelle départementale : le **Plan Mares 28**, animé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire.



Le territoire Cœur de Beauce est concerné par 19 ZNIEFF de type 1 (le camp de Bouard : correspondant aux foyers de biodiversité) et 7 ZNIEFF de type 2 (identifiant des secteurs plus vastes à forte potentialité écologique).

Cœur de Beauce est également concerné par 2 sites Natura 2000 :

- **ZPS « Beauce et vallée de La Conie »**

D'une surface de 71 652 ha, le site « Beauce et vallée de La Conie » concerne 32 communes en Cœur de Beauce et est traversé par les vallées de La Conie qui présentent à la fois des milieux humides et des pelouses sèches sur calcaire. Des zones de boisements présents sur environ 6 000 ha du site, permettent de compléter la diversité des milieux fortement appréciée des passereaux.

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupés par des cultures) : Oedicnème criard, alouettes, cochevis, bruants, Perdrix grise, Caille des blés, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin).

- **ZSC « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun ».**

L'intérêt du site repose sur la présence de formations des eaux courantes remarquables sur les rivières de La Conie et de l'Aigre (plus au Sud des limites du territoire Cœur de Beauce)

Plusieurs sites naturels sont également gérés par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :

- Site naturel « La Michellerie » sur les communes de Prasville et Ymonville
- Site naturel « Le Gas de Pendloup » à Courbehaye
- Site naturel de « Moronville » à Courbehaye
- Site naturel de la butte Montmarthe à Tillay le Péneux
- Site naturel du terrain militaire de Bouard à Eole en Beauce (Baignolet)

Chacun de ces sites dispose d'un document d'objectifs (DOCOB) qui constitue le plan de gestion du site.

Ce patrimoine naturel n'est à ce jour pas suffisamment valorisé et pourrait être le support d'activités de loisirs de pleine nature, respectueuses de l'environnement. Une étude est d'ailleurs en cours avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre, afin de mesurer le potentiel de valorisation de la Vallée de la Conie principalement.

Une artificialisation du territoire encadrée par le PLUI

A l'échelle du territoire de la CCCB, ce sont 292.5 hectares de surfaces naturelles agricoles et forestières qui ont été artificialisées entre 2006 et 2016 soit 0.3% du territoire intercommunal.

La destination des terres artificialisées présente aussi des spécificités. En effet le principal facteur de consommation d'espaces agricoles et naturels demeure les activités économiques.

Ainsi 173.84 hectares ont été bâtis pour satisfaire les besoins des communes, et de la Communauté de Communes en matière de développement économique. Il s'agit avant tout de l'extension des différentes zones d'activités présentes, des besoins pour l'activité agricole (hangar) mais surtout des carrières exploitées. Cependant, il convient de modérer le propos en matière de consommation d'espace naturel et agricole au sujet des carrières, considérant que cette artificialisation n'est pas définitive.

Les besoins liés à l'habitat sont quantitativement les deuxièmes vecteurs de consommation d'espace, suivi des besoins liés aux infrastructures et équipements publics.

Le PLUI prévoit d'ouvrir à l'urbanisation 193 hectares soit 0.20% de la superficie totale de la communauté de communes.

Une ressource en eau à gérer durablement

Un pan important de l'économie du territoire repose sur l'utilisation de la ressource en eau de la nappe de Beauce. Cette ressource est considérable, mais doit être gérée de manière durable par les différents utilisateurs, et ce d'autant plus dans le contexte actuel et à venir de dérèglement climatique qui renforcera les épisodes de sécheresse (lien avec le PCAET et le volet adaptation).

La Communauté de Communes Cœur de Beauce est concernée le SAGE nappe de Beauce. Les actions menées dans ce cadre visent à la fois la gestion quantitative et qualitative de la ressource, la préservation des milieux naturels, et la prévention des risques d'inondation et de ruissellement.

Une partie du territoire Cœur de Beauce est couvert également par l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) d'Angerville, portée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ciblant la problématique de la qualité de l'eau (prévention des pollutions...). 8 captages bénéficient d'une protection mais pas de plan d'actions.

L'Association des Irrigants d'Eure-et-Loir mène déjà des actions dans ce sens, répartissant les volumes alloués entre les différents agriculteurs. Pour aller plus loin, elle pourrait notamment, en lien avec la Chambre d'Agriculture, accentuer ses efforts de promotion des systèmes d'irrigation économes (systèmes

basses-pression notamment) et mener des prospectives climatiques afin d'engager une stratégie de gestion de la nappe à horizon 2030 ou 2050.

De plus, la communauté de communes est compétente en matière de production d'eau potable et des travaux d'interconnexion sont en cours pour sécuriser la production et la qualité de l'eau. La communauté de Communes prendra la compétence distribution de l'eau en 2026.

UN ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES A PRESERVER ET A AMENAGER LES ENJEUX

- Concilier la préservation des espaces naturels et le développement d'activités tout en préservant l'identité du territoire
- Sécuriser la ressource en eau
- Limiter l'artificialisation du territoire

LES DYNAMIQUES A VALORISER

- **Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs** en cours avec le Conservatoire d'Espaces Naturels e la Région Centre avec notamment la réalisation d'une étude écologique et de valorisation de la Conie en cours jusque fin 2021.
- **Un Plan Mare** qui a permis de recenser et cartographier les mares sur tout le département et sur Cœur de Beauce
- **La mise en place de la Taxe de Séjour** début 2021 qui est une ressource supplémentaire pour valoriser le territoire et développer des activités de loisirs

4-1 VALORISER NOS PAYSAGES ET NOTRE ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS

Les atouts paysagers du territoire sont encore méconnus et certains secteurs géographiques (vallée de la Conie, vallées sèches, boisements...) mériteraient d'être davantage mis en valeur.

Cela peut notamment se faire via le développement d'activités de loisirs de pleine nature, ou encore d'activités touristiques respectueuses de l'environnement : hébergements insolites dans la nature, cyclotourisme, découverte du territoire grâce à la mobilité verte...).

L'identité paysagère de la Beauce doit également être mise en avant dans les projets d'aménagement (préservation ou reconstitution des ouches par exemple...).

Enfin une attention particulière devra être portée à la poursuite des actions de gestion durable de la ressource en eau dans le cadre du PCAET, du SAGE et de la prise de compétence distribution de l'eau potable.

ACTIONS

- Préserver et restaurer les milieux identitaires et la Biodiversité qui y est associée (mares, espaces naturels)
- Développer une offre de loisirs de pleine nature et d'activités touristiques (cyclotourisme, hébergements insolites, mobilité verte...)
- Garantir un approvisionnement pérenne de la ressource en eau tout en garantissant la préservation des milieux naturels

5-1 RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET CRTE / PROJET DE TERRITOIRE

Afin d'accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a mis en place un nouveau contrat avec les collectivités territoriales, le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

L'objectif est d'accompagner, sur la durée du mandat, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

En l'occurrence, l'échelle de la Communauté de Communes a été retenue pour piloter la démarche.

Le CRTE s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, à ce titre il est nécessaire de le faire vivre par le biais d'une concertation des acteurs du territoire (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) et de la constitution d'un comité de pilotage. De plus, le projet de territoire du CRTE est évolutif : élaboré localement et collectivement, il est mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités et de l'apparition de nouveaux enjeux.

MISSIONS

Le chef de projet CRTE assurera la coordination du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dans le cadre du Projet de Territoire à l'échelle de l'EPCI :

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du CRTE, les fiches actions qui en découlent, aussi bien auprès des communes qu'en interne à l'EPCI
- Assurer l'actualisation du projet de territoire, sélectionner les projets éligibles, en concertation avec les communes et l'EPCI
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à actualiser et évaluer le CRTE
- Assister les porteurs de projets dans leurs demandes de subvention (montage de dossiers, recherche de cofinanceurs, saisies des dossiers...)
- Assurer le lien avec les réseaux institutionnels et les services de la collectivité
- Veille stratégique : collecte, analyse et diffusion de l'information sur les programmes de financements (appel à projets...) en interne à l'EPCI et auprès des communes
- Travailler en transversalité avec les collectivités, les partenaires locaux et coordonner le CRTE avec les autres dispositifs contractuels (CRST, COT, Petites Villes de Demain, Bourg centre...)
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage du CRTE (Copil, Cotech, ...)
- Identifier les difficultés rencontrées, proposer des solutions pour y répondre et préparer les arbitrages auprès des instances concernées
- Intégrer dans la dynamique du projet les actions de communication, de concertation et de co-construction du CRTE.

5-2 CONDUIRE UNE DEMARCHE DE SUIVI EVALUATION CONTINUE DU PROJET DE TERRITOIRE

Des indicateurs d'évaluation seront intégrés dans chaque fiche actions. Le suivi-évaluation sera réalisé par le Chef de Projet.

PLAN D' ACTIONS

4 orientations – 31 actions stratégiques

« Notre ruralité bat plus fort »

Orientation n°1 : Conforter le maillage et l'équilibre entre les pôles de vie du territoire	
Objectifs généraux	Plan d'actions
Maintenir et développer les services à la population	Action 1 : Poursuivre le maillage des services de proximité pour la population
	Action 2 : Encourager l'itinérance des services, des commerces, développer les marchés locaux et accompagner les implantations
	Action 3 : Poursuivre le maillage des équipements scolaires et périscolaires
	Action 4 : Soutenir les pôles d'appui et les pôles de centralité dans leurs projets de
Développer une mobilité innovante et durable	Action 5 : Mettre en œuvre les actions du Plan de Mobilité Simplifié (covoiturage dynamique, transport à la demande, application Beauce Mobilité...)
	Action 6 : Favoriser la mobilité douce sur tout le territoire
Animer le territoire par une offre culturelle diversifiée et de proximité	Action 7 : Lancer la réflexion autour d'un projet de gare autoroutière sur A10
	Action 8 : Poursuivre la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (faire vivre le patrimoine, organiser un événement culturel structurant...)
	Action 9 : Accompagner la mise en valeur et l'animation des sites patrimoniaux et de mémoire (Musée de la Guerre de 1870, Camp de Voves...)
	Action 10 : Poursuivre le maillage territorial en équipements culturels (médiathèques, école de musique, salles polyvalentes et culturelles...)
Action 11 : Promouvoir le sport à travers un événement sportif intercommunal en lien avec les associations locales	
Orientation n°2 : Accompagner les transitions du territoire	
Objectifs généraux	Plan d'actions
Accélérer la transition énergétique du territoire	Action 12 : Engagement dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME
	Action 13 : Plan isolation des bâtiments publics
	Action 14 : Isolation et diminution de la vacance des logements (OPAH)
	Action 15 : Encadrer avec les communes le développement des énergies renouvelables
Accompagner la transition agricole et alimentaire	Action 16 : Encourager la réduction des déchets
	Action 17 : Définition du Programme d'actions du PAT et mise en oeuvre
	Action 18 : Soutenir les projets de diversification alimentaire des agriculteurs et les filières locales
Accélérer la transition numérique	Action 19 : Etudier la faisabilité d'une cuisine centrale à l'échelle Cœur de Beauce
	Action 20 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
	Action 21 : Achever le déploiement de la fibre sur le territoire
	Action 22 : Accompagner l'évolution numérique
Action 23 : Promouvoir et faciliter le télétravail, le co-working, les Tiers lieux...	
Orientation n°3 : Conforter l'attractivité économique du territoire	
Objectifs généraux	Plan d'actions
Soutenir et développer les activités commerciales, artisanales et de services	Action 24 : Renforcer le dispositif APPUI pour les TPE/PME
	Action 25 : Soutenir le maintien, la création ou la reprise de commerces sur le territoire
	Action 26 : Accompagner les projets de revitalisation des centre bourgs (animation commerciale...)
Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises	Action 27 : Accompagner l'implantation d'entreprises et le développement de filières économiques
	Action 28 : Requalification de friches industrielles ou urbaines
Orientation n°4 : Un environnement et des paysages à préserver et à aménager	
Objectifs généraux	Plan d'actions
Valoriser nos paysages et notre environnement	Action 29 : Préserver et restaurer les milieux identitaires et la biodiversité qui y est associée (mares, espaces naturels...)
	Action 30 : Développer une offre de loisirs de pleine nature et d'activités touristiques (cyclotourisme, hébergements insolites, mobilité verte...)
	Action 31 : Garantir un approvisionnement pérenne de la ressource en eau tout en garantissant la préservation des milieux naturels
Orientation transversale : Animer le Projet de territoire	
Objectifs généraux	Plan d'actions
Organiser la gouvernance territoriale	Recruter un chef de projet CRTE/Projet de territoire
	Conduire une démarche de suivi évaluation continue du projet de territoire